

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 décembre 2022 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

Signature du livre d'or : Madame **Anne Kowal** - en reconnaissance à ses 25 années de services dévoués en tant que présidente du Club Roxboro 60 Plus.

Signing of the golden book: **Mrs. Anne Kowal** - to recognize her over 25 years of devoted service as president of the Roxboro 60 Plus Club.

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

THAT be adopted the agenda of the borough council sitting.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022, à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

THAT the minutes of the regular borough council meeting held on November 7, 2022, at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

10.05 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs - 1226765004

QUE le conseil prenne acte du dépôt de la mise à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, Madame Louise Leroux et Monsieur Chahi Tarakjian, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

THAT the council acknowledge of the tabling of the updates to the declarations of pecuniary interests of the Borough of Pierrefonds-Roxboro councillors, Mrs. Louise Leroux and Mr. Chahi Tarakjian, in accordance with the Act respecting elections and referendums in municipalities.

10.06 Ouverture

CA Direction des services administratifs - 1226765003

QUE soit adopté le calendrier établissant la date et l'heure du début des séances ordinaire du conseil d'arrondissement pour l'année 2023 qui se tiendront à la mairie d'arrondissement.

THAT be adopted the schedule fixing the date and opening time of the regular sittings of the borough council for the year 2023 that will be held at the City Hall.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1222155017

QUE le conseil d'arrondissement proclame l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro arrondissement allié contre la violence conjugale

THAT the Borough Council proclaim the Borough of Pierrefonds-Roxboro ally against domestic violence.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1223903008

Octroi du contrat 22-19361 pour le service de distribution et d'entreposage de bacs pour la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les années 2023 à 2025.

Grant contract number 22-19361 for the service of distribution and storage of bins for the management of waste material in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the years 2023 to 2025.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1223903009

Octroi du contrat 22-19580 pour le service d'entretien ménager, d'accueil et de supervision, incluant la fourniture des produits de nettoyage et des produits sanitaires, des outils et des équipements, pour la bibliothèque de Pierrefonds (Édifice certifié LEED) pour les années 2023 à 2025.

Grant contract number 22-19580 for housekeeping, reception and supervision services, including the supply of cleaning and sanitary products, tools and equipment, for the Pierrefonds Library (LEED certified building) for the years 2023 to 2025.

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1223903010

Octroi du contrat 22-19581 pour les services d'entretien ménager et la surveillance des lieux, incluant la supervision, la coordination, la fourniture des outils et des équipements pour huit (8) bâtiments municipaux de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2023.

Grant contract number 22-19581 for cleaning services and surveillance of the premises, including supervision, coordination, supply of tools and equipment for eight (8) municipal buildings in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the year 2023.

20.04 Appel d'offres public

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1222155016

Annuler le processus d'appel d'offres SP-2022-16 pour services professionnels pour le projet de la réalisation d'un outil réglementaire « form-based code » pour le secteur du cœur identitaire - Îlot St-Jean dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Cancel the tender process SP-2022-16 for professional services for the realization of a "form-based code" regulatory tool for the core identity sector - Îlot St-Jean in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Conseil d'arrondissement - 1222155014

QUE le conseil d'arrondissement autorise l'achat de trois (3) billets au coût total de 2 250 \$ et autorise trois membres du conseil à assister au vingt-quatrième bal annuel de la Saint-Valentin de la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar qui aura lieu le 10 février 2023 et dont les profits seront versés à cet organisme.

THAT the Borough Council authorize the purchase of three (3) tickets at the total cost of \$2250 and authorize three Council members to attend the annual twenty-fourth St. Valentine's Day Ball of the Teresa-Dellar Palliative Care Residence, which will take place on February 10, 2023 and whose profits will be granted to this organization.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1222155015

QUE le conseil d'arrondissement autorise l'achat d'un (1) billet au coût total de 650 \$ pour la soirée bénéfique Rouge et Blanc de l'organismes Partageaction de l'Ouest-de-l'Île et autorise le maire de l'arrondissement Monsieur Dimitrios (Jim) Beis à assister à cet événement qui aura lieu le lundi 30 janvier 2023.

THAT the Borough Council authorize the purchase of one (1) ticket at the total cost of \$650 for the Red & White Benefit Evening of the West Island Community Shares and authorize the mayor of the Borough, Mr. Dimitrios (Jim) Beis to attend this event, which will take place on Monday, January 30, 2023. That this subsidy be payable from the funds of SIMON budgetary code described in the decision-making document.

20.07 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1229348005

QUE le conseil d'arrondissement approuve le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme communautaire Les YMCA du Québec pour l'offre de loisirs actifs pour adultes, volet cours de conditionnement physique sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, suite à l'appel de proposition tenu par l'arrondissement. Que monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer la convention pour l'année 2022 - 2023 avec l'organisme au nom de l'arrondissement.

THAT the Borough Council approve the service agreement between Ville de Montréal and the community organization Les YMCA du Québec for the offer of active leisure activities for adults, fitness class component on the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro. That Mr. Jay-Sun Richard, division head, Sports, Leisure and Installations, be authorized to sign the agreement with the organization for the year 2022-2023 on behalf of the Borough.

20.08 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226936021

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs. QUE cette dépense assumée entièrement par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier soit imputée conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

THAT be offered to the Municipal Council, in accordance with second paragraph of Section 85 of the Charter of Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), that the Borough of Pierrefonds-Roxboro take charge of the design, coordination and execution of sidewalk repairs on the City's Administrative Arterial Network (CAAN) in the Borough of Pierrefonds-Roxboro within the framework of the infrastructure maintenance program - Minor sidewalk repairs. THAT this expense, entirely financed by the Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves of the Service des infrastructures du réseau routier, be charged according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1228388010

QUE soit approuvée la reddition financière au montant de 297 097,09 \$ pour la période du 24 septembre au 28 octobre 2022 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2022 au montant de 10 320,30 \$ telles que soumises.

THAT be approved the accountability report in the amount \$297,097.09 for the period from September 24 to October 28, 2022, as well as the list of credit card payments for the period from October 1 to October 31, 2022, in the amount of \$10,320.30, as submitted.

40 – Réglementation

40.01 a) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155025

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0128-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire CA29 0128 limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de retirer l'obligation de fournir des cases de stationnement souterraines pour un nouveau bâtiment résidentiel lorsque de nouveaux stationnements ne sont pas prévus sur le site et de réduire la superficie minimale d'un terrain dans le cadre d'un projet de nouvelle construction d'une habitation collective h4.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0128-1 amending interim control by-law CA29 0128 limiting the uses, subdivision standards and outdoor parking standards in the Saint-Charles Boulevard sector of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to remove the obligation to provide underground parking spaces for a new residential building when new parking is not provided on the site and to reduce the minimum area of a lot within the framework of a project of new construction of a collective dwelling h4.

40.01 b) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

QUE soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0128-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire CA29 0128 limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de retirer l'obligation de fournir des cases de stationnement souterraines pour un nouveau bâtiment résidentiel lorsque de nouveaux stationnements ne sont pas prévus sur le site et de réduire la superficie minimale d'un terrain dans le cadre d'un projet de nouvelle construction d'une habitation collective h4. QU'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

THAT be adopted as submitted first draft by-law CA29 0128-1 amending interim control by-law CA29 0128 limiting the uses, subdivision standards and outdoor parking standards in the Saint-Charles Boulevard sector of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to remove the obligation to provide underground parking spaces for a new residential building when new parking is not provided on the site and to reduce the minimum area of a lot within the framework of a project of new construction of a collective dwelling h4. THAT a public consultation meeting be held in accordance with the law and for this purpose be published the requisite public notices.

40.02 a) Règlement – Adoption d'un projet de règlement

CA Conseil d'arrondissement - 1223840006

QUE soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0040-55 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'interdire la conversion / transformation d'un usage de la catégorie « habitation collective (h4) » vers un usage de la catégorie « habitation multifamiliale (h3) » dans les zones H4-4-282 et H4-5-295 et modifiant l'annexe A - grilles des spécifications du règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter une note à cet effet dans les grilles des spécifications des zones citées précédemment. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

THAT be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-55 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to prohibit the conversion/transformation of a use in the "collective dwelling (h4)" category to a use in the "multi-family dwelling (h3)" category in zones H4-4-282 and H4-5-295 and modifying appendix A - specifications chart of zoning by-law CA29 0040 in order to add a note to this effect in the specifications charts of the above-mentioned zones. That a public consultation meeting be held in accordance with the law and for this purpose be published the requisite public notices.

40.03 Règlement - Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155020

QUE soit adopté le second projet de règlement CA29 0040-56 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter divers ajustements ayant trait aux dispositions sur les piscines résidentielles, tel que soumis. ATTENDU QUE le second projet de règlement contient des modifications par rapport au premier projet de règlement. L'article 3 paragraphe a) a été modifié pour enlever les mots « dont la profondeur de l'eau atteint plus de 60 cm » de la définition de « Bain public » et « pataugeoire » a été ajouté à la classification des usages du terme « piscine ». L'article 3 paragraphe b) a été ajouté afin d'inclure une définition de « Pataugeoire ». L'article 17 « Protection des rives et du littoral » a été enlevé du projet de règlement. DE publier un avis public sur le site Internet de l'arrondissement étant donné que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

THAT be adopted the second draft by-law CA29 0040-56 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to make various adjustments to the residential pool provisions, as submitted. WHEREAS the second draft by-law contains changes from the first draft by-law. Article 3 paragraph a) has been amended to remove the words "with a water depth of more than 60 cm" from the definition of "Public bath" and "Paddling pool" has been added to the classification of uses of the term "pool". Article 3 subsection (b) has been added to include a definition of "Paddling Pool". Article 17 "Protection of the riverbank and the shoreline" has been removed from the draft by-law. TO publish a public notice on the Borough's website given that this by-law contains provisions to pursue a referendum approval procedure.

40.04 Règlement - Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707021

QUE soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-58 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (5521) » dans la zone C-4-280. DE publier un avis public sur le site Internet de l'arrondissement étant donné que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

THAT be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-58 modifying zoning by-law CA29 0040 for the purpose of adding the use "retail sale of tires, batteries and accessories (5521)" in the zone C-4-280. TO publish a public notice on the Borough's website given that this by-law contains provisions to pursue a referendum approval procedure.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.05 Règlement - Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707022

QUE soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-59 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de retirer l'usage « habitation multifamiliale (h3) » de la zone H1-4-239. DE publier un avis public sur le site Internet de l'arrondissement étant donné que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

THAT be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-59 modifying zoning by-law CA29 0040 to remove the "multi-family dwelling (h3)" use from zone H1-4-239. TO publish a public notice on the Borough's website given that this by-law contains provisions to pursue a referendum approval procedure.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.06 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155023

QUE soit adopté le règlement CA29 0041-3 modifiant le règlement de lotissement CA29 0041 afin d'y apporter un ajustement ayant trait aux dispositions sur les opérations cadastrales à l'égard d'une copropriété divise, tel que soumis.

THAT be adopted by-law CA29 0041-3 modifying the subdivision by-law CA29 0041 in order to make an adjustment to the provisions relating to cadastral operations in respect of a condominium, as submitted.

40.07 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1226781008

QUE soit adopté, tel que soumis, le règlement CA29 0136 concernant la taxe relative aux services pour l'exercice financier de 2023.

THAT be adopted, as submitted, by-law CA29 0136 regarding the tax on services for the fiscal year 2023.

40.08 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1226765002

QUE soit adopté le règlement CA29 0137 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023, tel que soumis. Que le règlement tel qu'adopté contient une modification par rapport au projet de règlement, soit le retrait des mots « incluant le remplacement d'un système septique » de l'article 27, paragraphe 21.

THAT be adopted by-law CA29 0137 on the price determination of various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2023, as submitted. That the by-law contains a change from the first draft by-law, namely the removal of the words "including the replacement of a septic system" in section 27, paragraph 21.

40.09 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction des services administratifs

QUE le conseil prenne acte du dépôt, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour la tenue de registre de consultation des personnes habiles à voter tenu le 28 novembre 2022 concernant le projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, à l'intersection du boulevard Gouin Ouest, sur les lots 1 900 120 et 1 899 992, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040. Vingt-six (26) signatures ont été enregistrées dans le cadre de ce registre, la résolution est réputée refusée par les personnes habiles à voter.

THAT the council acknowledge the tabling, in accordance with article 555 of the Act respecting elections and referendums in municipalities by the Secretary of the Borough, of the consultation register certificate for qualified voters, held on November 28, 2022, regarding draft resolution authorizing a new six (6) storey multi-dwelling construction (H3 use) in the C-8-454 zone at 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, at the intersection of boulevard Gouin Ouest, on lots 1 900 120 et 1 899 992, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040. Twenty-six (26) signatures were received for this register, the resolution is deemed refused by those qualified to vote.

40.10 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

Que le conseil retire la résolution CA22 290311 sur le projet visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, à l'intersection du boulevard Gouin Ouest, sur les lots 1 900 120 et 1 899 992.

That the council withdraw resolution CA22 290311 regarding project authorizing a new six (6) storey multi-dwelling construction (H3 use) in the C-8-454 zone at 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, at the intersection of boulevard Gouin Ouest, on lots 1 900 120 et 1 899 992.

40.11 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707019

QUE le conseil adopte en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le second projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de trois logements, situé aux 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projetées), sur le lot 1 899 480, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040. DE publier un avis public sur le site Internet de l'arrondissement étant donné que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

THAT the Council adopt by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals, the second draft resolution aiming to allow the construction of a 3-unit residential building at 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projected) on lot 1 899 480, and this, notwithstanding any provision to the contrary contained in zoning by-law CA29 0040. TO publish a public notice on the Borough's website whereas this resolution project contains provisions to pursue a referendum approval procedure.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.12 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229728005

Dérogation mineure au 4732, boulevard Saint-Jean à Pierrefonds visant à permettre dans la zone C-4-280, pour un bâtiment avec usage commercial et résidentiel, une enseigne rattachée installée horizontalement le long d'un autre mur outre celui de l'établissement.

Minor exemption at 4732, boulevard Saint-Jean in Pierrefonds aiming to allow in the C-4-280 zone, for a building with commercial and residential uses, an attached sign installed horizontally along another wall in addition to that of the establishment.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.13 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707023

Dérogation mineure au 17110, rue Guillaume (projetée) visant à permettre dans la zone H1-3-166, pour un bâtiment unifamilial contigu, un balcon en cour avant à moins de 2 m minimum de la ligne de terrain, un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum et une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum.

Minor exemption at 17110, rue Guillaume aiming to allow in zone H1 3 166, for a contiguous single-family building, a balcony in the front yard within a minimum distance of 2 m from the lot line, a floor area ratio (F.A.R.) of 90% instead of the maximum of 45% and a building height of 8.55 meters instead of the maximum of 8 meters.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.14 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707024

Dérogation mineure au 17114, rue Guillaume (projetée) visant à permettre dans la zone H1-3-166, pour un bâtiment unifamilial contigu, un balcon en cour avant à moins de 2 m minimum de la ligne de terrain, un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum et une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum.

Minor exemption at 17114, rue Guillaume aiming to allow in zone H1 3 166, for a contiguous single-family building, a balcony in the front yard within a minimum distance of 2 m from the lot line, a floor area ratio (F.A.R.) of 90% instead of the maximum of 45% and a building height of 8.55 meters instead of the maximum of 8 meters.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.15 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707025

Dérogation mineure au 17118, rue Guillaume (projetée) visant à permettre dans la zone H1-3-166, pour un bâtiment unifamilial contigu, un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum et une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum.

Minor exemption at 17118, rue Guillaume aiming to allow in zone H1 3 166, for a contiguous single-family building, a balcony in the front yard within a minimum distance of 2 m from the lot line, a floor area ratio (F.A.R.) of 90% instead of the maximum of 45% and a building height of 8.55 meters instead of the maximum of 8 meters.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.16 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1222640004

P.I.I.A. - Implantation d'une antenne de télécommunication Vidéotron, d'une voûte d'équipements clôturée de même qu'un chemin d'accès, le tout d'une superficie au sol de 831 m², à même le périmètre du parc Victor-P.-Gray (zone P-7-444) situé au 84,18e Avenue.

S.P.A.I.P. - Construction of a Videotron telecommunication antenna, a fenced-in equipment vault and an access road with a total surface area of 831 square meters within the perimeter of park Victor-P.-Gray (Zone P-7-444) located at 84,18e Avenue.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.17 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1222640003

QUE le conseil adopte, en vertu du règlement sur les usages conditionnels numéro CA29 0043, un usage conditionnel « Tour de communication » visant l'implantation d'une antenne de télécommunication Vidéotron, d'une voûte d'équipements clôturée de même qu'un chemin d'accès, le tout d'une superficie au sol de 831 m², à même le périmètre du parc Victor-P.-Gray (zone P-7-444) situé au 84,18e Avenue, sur le lot 1 389 582 du cadastre du Québec.

THAT the council adopt, in accordance with by-law CA29 0043 concerning conditional uses, the resolution to authorize the conditional use "Communication tower" for the installation of a Videotron telecommunication antenna, a fenced-in equipment vault as well as an access road, the whole with a surface area of 831 square meters, within the perimeter of Victor P. Gray park (zone P-7-444) located at 84,18e Avenue on lot 1 389 582 of the Quebec cadastre.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.18 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223050020

Que soit approuvé le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 3 novembre 2022.

Que l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

1. Stationnement – Demande d'enlever les interdictions de stationnement sur la rue Hortie

QUE soient installés sur la rue Laurin, entre le boulevard Gouin Ouest jusqu'à la rue Hortie, cinq panneaux de signalisation qui interdisent le stationnement de 9h-18h du côté Est, avec un espacement d'environ 50 m installés sur les fûts existants et cinq panneaux de signalisation qui interdisent le stationnement de 18h-09h au niveau correspondant du côté Ouest de la rue.

Pour la rue Hortie, maintenir le statu quo. La signalisation en place est nécessaire pour maintenir des voies de circulation aux largeurs selon les normes du ministère.

Un suivi sera fait avec la Division de l'urbanisme, permis et inspections concernant les limites de propriétés dans le cul-de-sac de la rue Laurin pour clarifier si ceci est une voie publique ou privée.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-223040 ci-joint.

2. Stationnement – Demande de stationnement alternatif sur la rue Bastien

QUE soient enlevés les trois panneaux de signalisation qui interdisent le stationnement entre 8h-8h30 et 15h-15h30 les jours d'école qui sont en place du côté Est de la rue Bastien entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Gascon et que ces panneaux soient remplacés par une signalisation qui interdit le stationnement de 9h-18h du côté Est.

QUE soit installé un panneau supplémentaire pour interdire le stationnement de 9h-18h du côté Est entre les limites de propriété des 5053 et 5057, rue Bastien.

QUE soient installés sur la rue Bastien du côté Ouest de la rue, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Chaumont, quatre panneaux qui interdisent le stationnement de 18h-9h, installés au niveau correspondant de la nouvelle signalisation du côté opposé.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-224119 ci-joint.

3. Vitesse – Demande d'installer des dos d'ânes sur la rue de Fontenay

QUE soient installés un ralentisseur de vitesse avec dimension, du marquage et de la signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec mi-chemin entre la courbe de la rue de Riva-Bella et la rue de Baubigny, à la limite de propriété entre les 18072 et 18082, rue de Fontenay.

QUE soient déplacés le ralentisseur de vitesse et la signalisation rattachée située en face du 4879, rue de Riva-Bella et les placer mi-tronçon entre rue de Mondeville et rue de Fontenay, en face du 4891, rue Riva-Bella de façon qu'ils soient à une distance raisonnable de l'intersection.

QUE soit demandé à la division Ingénierie et infrastructures de tenir compte du contenu normatif MTQ 2.28.5, que, pour la sécurité des enfants, les terrains de jeux devraient être clôturés de façon à limiter l'accès aux chemins publics sur la façade du Parc de Deauville sur la rue de Fontenay.

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 21-235939 ci-joint.

4. Vitesse – Demande d'installation de dos d'ânes au 4677, rue des Cageux

QUE soient installés un ralentisseur de vitesse avec dimension, du marquage et de la signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec mi-tronçon sur la rue des Cageux entre la rue Meloche et la rue des Lys, entre les 4676 et le 4680, rue des Cageux.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-11503 ci-joint.

5. Vitesse - Demande d'installation de dos d'ânes au 4713, rue des Cageux

QUE soient installés un ralentisseur de vitesse avec dimension, du marquage et de la signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec mi-tronçon sur la rue des Cageux entre la rue Clermont et la rue des Lys, en avant du 4725, rue des Cageux.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-258493 ci-joint.

6. Vitesse - Demande d'installation de dos d'ânes sur la rue Apple-Blossom

QUE soit enlevée la balise flexible située sur la ligne axiale en face du 17002, rue Apple-Blossom.

QUE soient installés un ralentisseur de vitesse avec dimension, du marquage et de la signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec mi-tronçon sur la rue Apple-Blossom entre la rue Maher et la rue Grove, en avant du 17027, rue Apple-Blossom.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-266709 ci-joint.

7. Vitesse – Demande d'installation de dos d'ânes sur la rue Dugas

QUE soient installés un ralentisseur de vitesse avec dimension, du marquage et de la signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, mi-tronçon sur la rue Dugas entre la rue Brown et la rue Clermont, en face du 4778, rue Dugas.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-268014 ci-joint.

8. Signalisation - Installation de bornes électriques sur la rue Jolicoeur près de la rue Harry-Worth

QUE soient installés sur le côté ouest de la rue Jolicoeur, cinq mètres au nord de la ligne d'arrêt de la rue Harry-Worth, un panneau numéro : P-150-12-D, début de zone pour « Espace de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge » et un second panneau P-150-12-G avec flèche fin de zone à une distance de 26 m vers le 4820, rue Jolicoeur (Référence au Tome V: 2.18.5).

QUE soit effectué le marquage au sol afin de délimiter quatre espaces de stationnement d'une longueur de 6,5 m chaque conformément au dessin normalisé Tome 1ch14 002 pour le stationnement sur rue.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-279251 ci-joint.

THAT be approved the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on November 3, 2022.

THAT the Annex "A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

THAT by-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Parking - Request to remove parking restrictions on rue Hortie

THAT be installed on rue Laurin, from boulevard Gouin Ouest to rue Hortie, five signs prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the east side of the street, with a spacing of approximately 50 metres, be installed on the existing barrels and five signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 p.m. on the corresponding level on the west side of the street.

For rue Hortie, maintain the status quo. Existing signage is required to maintain lane widths in accordance with Ministry standards.

A follow-up will be done with the Urban Planning, Permits and Inspections Division regarding the property lines in rue Laurin dead end to clarify if this is a public or private road.

As indicated on sketch number 21-223040 attached herewith.

2. Parking - Request for alternative parking on rue Bastien

THAT the three signs prohibiting parking between 8: a.m. and 8:30 a.m. and 3 p.m. and 3:30 p.m. on school days on the east side of rue Bastien between boulevard Gouin Ouest and rue Gascon be removed and replaced with signs prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the east side.

THAT be installed an additional sign to prohibit parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the east side between the property lines of 5053 and 5057, rue Bastien.

THAT be installed on the west side of rue Bastien, between boulevard Gouin Ouest and rue Chaumont, four signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. at the corresponding level of the new sign on the opposite side.

As indicated on sketch number 21-224119 attached herewith.

3. Speed - Request to install speed bumps on rue de Fontenay

THAT be installed a speed bump with dimensions, markings and signs conforming to Transport Québec Tome V standards midway between the curve of rue Riva-Bella and rue Baubigny, at the property line between 18072 and 18082, rue Fontenay.

THAT the speed bump and associated signage located in front of 4879, rue Riva-Bella be relocated and placed midway between rue Mondeville and rue Fontenay, in front of 4891, rue Riva-Bella, so that they are at a reasonable distance from the intersection.

THAT the Engineering and Infrastructures Division be asked to take into account the MTQ normative content 2.28.5, that, for the safety of children, playgrounds should be fenced so as to limit access to public roads on the Deauville Park frontage on rue de Fontenay.

As indicated on sketch number 21-235939 attached herewith.

4. Speed - Request to install speed bumps at 4677, rue des Cageux

THAT be installed a speed bump with dimensions, markings and signs in accordance with Transport Québec's Tome V standards on rue des Cageux between rue Meloche and rue des Lys, between 4676 and 4680, rue des Cageux.

As indicated on sketch number 22-11503 attached herewith.

5. Speed - Request to install speed bumps at 4713, rue des Cageux

THAT be installed a speed bump with dimensions, markings and signage in accordance with Transport Québec Tome V standards on rue des Cageux between rue Clermont and des rue Lys, in front of 4725, rue des Cageux.

As indicated on sketch number 21-258493 attached herewith.

6. Speed - Request to install speed bumps on rue Apple-Blossom

THAT be removed the flexible beacon located on the centre line in front of 17002, rue Apple-Blossom.

THAT be installed a speed bump with dimensions, markings and signage conforming to Transport Québec Tome V standards on rue Apple-Blossom between rue Maher and rue Grove, in front of 17027, rue Apple-Blossom.

As indicated on sketch number 22-266709 attached herewith.

7. Speed - Request to install speed bumps on rue Dugas

THAT be installed a speed bump with dimensions, markings and signage in accordance with Transport Québec's Tome V standards on rue Dugas between rue Brown and rue Clermont, in front of 4778, rue Dugas.

As indicated on sketch number 21-268014 attached herewith.

8. Signage - Installation of electric terminals on rue Jolicoeur near rue Harry-Worth

THAT be installed on the west side of rue Jolicoeur, five metres north of the stop line on rue Harry-Worth, a sign numbered P-150-12-D, beginning of zone for "Parking space reserved for electric vehicles on charge" and a second sign P-150-12-G with an end of zone arrow at a distance of 26 m towards 4820, rue Jolicoeur (Reference in Volume V: 2.18.5).

THAT be made the road markings to delineate four parking spaces of 6.5 m each in accordance with the standard drawing Tome 1ch14 002 for on-street parking.

As indicated on sketch number 22-279251 attached herewith.

Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

60 – Information

60.01 Dépôt

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1229728006

QUE le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 novembre 2022.

THAT the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on November 9, 2022.

60.02 Information

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1224991018

QUE le conseil d'arrondissement adopte le Plan local de développement social 2023-2027 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tel que soumis aux membres du conseil d'arrondissement.

THAT the borough council adopt the 2023-2027 Local Plan for Social Development of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, as submitted to the members of the Borough Council.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

QUE la séance soit levée.

THAT the sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1226765004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, Madame Louise Leroux et Monsieur Chahi Tarakjian, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

CONTENU

CONTEXTE

Selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2, articles 357 et suivants), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les conseillers d'arrondissement, Monsieur Chahi Tarakjian et Madame Louise Leroux, se sont soumis à cette procédure devant le conseil d'arrondissement. Les autres membres du conseil d'arrondissement, Madame Catherine Clément-Talbot et Monsieur Benoit Langevin, ainsi que le maire de l'arrondissement, Monsieur Dimitrios (Jim) Beis, devront déposer pareille déclaration des intérêts pécuniaires devant le conseil municipal de Montréal en tant que conseillers de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel # 1216967007 - Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Madame Louise Leroux et Monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DESCRIPTION

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement Monsieur Chahi Tarakjian et Madame Louise Leroux.

JUSTIFICATION

Selon la Loi, tout conseiller doit déposer une déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, article 358 L.E.R.M.

Tout défaut de ce faire lui fait perdre son droit, à compter du dixième jour qui suit l'expiration

de ce délai, d'assister aux séances du conseil d'arrondissement, comités, etc., en tant qu'élu et ce, aussi longtemps que la déclaration n'a pas été produite (article 359 L.E.R.M.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné qu'il s'agit d'une exigence de la L.E.R.M..

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-21

Pier-Luc BISAILLON LANDRY
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1226765003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier établissant la date et l'heure du début des séances ordinaire du conseil d'arrondissement pour l'année 2023 qui se tiendront à la mairie d'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil d'arrondissement de fixer les dates des séances du conseil par résolution. Cet article précise également que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles. Selon l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement doit tenir au moins dix (10) séances ordinaires par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1216967005 - Adopter le calendrier établissant la date et l'heure du début des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022 qui se tiendront à la mairie d'arrondissement

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver tel que soumis le calendrier suivant établissant la date et l'heure du début des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023 qui se tiendront à la mairie d'arrondissement sauf si autrement spécifié :

Lundi 16 janvier 2029 19 h
Lundi 6 février 2022 19 h
Lundi 6 mars 2022 19 h
Lundi 3 avril 2022 19 h
Lundi 1er mai 2022 19 h
Lundi 5 juin 2022 19 h
Lundi 7 août 2022 19 h
Lundi 11 septembre 2022 19 h
Lundi 2 octobre 2022 19 h
Lundi 6 novembre 2022 19 h
Lundi 4 décembre 2022 19 h

JUSTIFICATION

Non applicable

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié en décembre 2022

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023 fera l'objet d'un avis public conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*. Cet avis sera publié en décembre 2022 sur le site Internet de l'arrondissement. La tenue des séances fait l'objet de rappels sur les babillards électroniques et réseaux de communication de l'arrondissement au cours des jours précédents.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-17

Pier-Luc BISAILLON LANDRY
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1222155017

Unité administrative responsable : Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Proclamer l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro arrondissement allié contre la violence conjugale

CONTENU

CONTEXTE

La campagne de sensibilisation contre la violence conjugale a été lancée en 2016 par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et ses 43 maisons membres. Cette campagne est une invitation aux municipalités du Québec à s'engager dans la lutte contre la violence conjugale.

Les maisons d'hébergement vont à la rencontre des élus municipaux des villes et villages qu'elles desservent pour leur demander de devenir municipalité alliée contre la violence conjugale. Elles leur proposent d'adopter une résolution en ce sens en conseil municipal et d'afficher publiquement leur prise de position au cours des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, qui ont lieu chaque année du 25 novembre au 6 décembre.

À ce jour, 483 municipalités du Québec, réparties dans 17 régions et près de 70 MRC, se sont alliées contre la violence conjugale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro désire lutter contre la violence conjugale sur son territoire et se proclamer allié contre telle violence.

JUSTIFICATION

Étant donné que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité de sa personne (article 1); Étant donné que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Étant donné que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Étant donné qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre hommes et les femmes;

Étant donné que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Étant donné que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Étant donné que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et citoyens contre la violence conjugale;

Le conseil d'arrondissement désire proclamer l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro arrondissement allié contre la violence conjugale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une proclamation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-11-28

IDENTIFICATION **Dossier # :1223903008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à USD Global Inc. au montant total de 141 086,40 \$, taxes incluses, pour le service de distribution et d'entreposage de bacs pour la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les années 2023 à 2025 - Soumission 22-19361.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le conseil de ville détient les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles. La Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement a notamment été identifiée pour coordonner l'acquisition et la réparation des outils de collecte, tandis que les arrondissements doivent faire la distribution des outils de collecte. Ce service, en concordance avec certaines actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR), permettra d'assurer la distribution et l'entreposage des bacs. Il favorisera également l'accès de la population à des outils de collectes appropriés et nécessaires à la saine gestion des matières résiduelles ainsi que l'atteinte des objectifs du PDGMR de l'agglomération de Montréal 2020 - 2025

Par exemple :

- Atteindre une quantité de matières résiduelles d'une moyenne de 399 kg générées par habitant annuellement;
- Atteindre une proportion de 75 % de matières recyclées et de 60 % de matières organiques valorisées sur le territoire de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro désire poursuivre la collecte des matières résiduelles dans les unités d'occupation de son territoire à l'aide de bacs roulants. Pour ce faire, les principales tâches de cet appel d'offres public consistent à offrir un service hebdomadaire de distribution des bacs de matières résiduelles pour :

- Les nouvelles constructions;
- Les nouvelles implantations;
- L'augmentation ou la réduction du volume de bacs;

- L'ajout de bacs supplémentaires;
- Le remplacement de bacs volés;
- Le remplacement de bacs brisés;
- Le retrait des bacs dans une unité d'occupation lors d'un remplacement ou lors de l'arrêt du service de collecte;
- Le nettoyage de bacs avant la mise en inventaire dans le site d'entreposage.

Les bacs seront entreposés à l'intérieur d'un bâtiment par l'adjudicataire.

Le service inclut également la distribution massive des bacs pour l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus.

La durée du contrat est de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a suivi un processus d'appel d'offres public tel que prescrit par la loi. L'appel d'offres public 22-19361 a été publié dans le SEAO le 10 août 2022. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} septembre 2022.

Les trois (3) firmes suivantes se sont procurés les documents d'appel d'offres:

- Éco Entreprises Québec
- Martel Express (Montréal) inc
- USD Global inc.

La firme Éco Entreprises Québec n'a pas présenté de soumission pour la raison suivante: aucune réponse.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro:

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Service de distribution et entreposage de bacs pour la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement de Saint-Laurent et de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 Soumission 22-19361			
1	USD Global	141 086,40	141 086,40
2	Martel express (montréal) inc.	650 873,49	650 873,49
Estimation des travaux		110 532,37	110 532,37
Coûts moyen des soumissions reçues			395 979,95
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			180,66%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			509 787,09
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			361,33%
Ecart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			30 554,03
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			27,64%

L'écart obtenu entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des coûts est de 27,64 %. Cet écart peut s'expliquer par le coût soumis par la firme pour l'entreposage des bacs qui est de plus de 3,36 fois plus élevé que celui estimé. En effet, les données disponibles pour ce type de service sont peu nombreuses, dû au faible taux de lancement de tels appels d'offres par la Ville de Montréal. L'écart non négligeable entre les deux soumissions démontre également la difficulté d'avoir un estimé précis pour ces services. Malgré cet écart et à la suite des résultats obtenus, nous recommandons d'octroyer le contrat à la firme USD Global inc. pour la distribution et l'entreposage des bacs pour la gestion des matières résiduelles pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

L'offre de service de la firme USD Global inc. est jugée conforme par la Direction de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 141 086,40 \$ est répartie sur trois (3) années de contrat et est décrite comme suit :

Année 2023

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
40 903,50 \$	42 943,56 \$	47 028,80 \$

Année 2024

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
40 903,50 \$	42 943,56 \$	47 028,80 \$

Année 2025

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
40 903,50 \$	42 943,56 \$	47 028,80 \$

Le financement de ce projet sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est prévu dans le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics à même la clé comptable 2420.0010000.303103.04321.56590.011143, comme décrit à l'intervention financière de la Direction des services administratifs du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Maintenir nos communications afin d'atteindre les objectifs du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020 - 2025.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : décembre 2022
Début des services: 1er janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-15

Stéphane BEAUDOIN
Directeur des travaux publics Arrondissement.
Pierrefonds-Roxboro

IDENTIFICATION

Dossier # :1223903009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 956 214,88 \$, à savoir 898 267,48 \$, taxes incluses pour le contrat et 57 947,40 \$ taxes incluses pour les contingences. Octroyer à Services d'entretien Alphanet inc. un contrat pour le service d'entretien ménager, d'accueil et de supervision, incluant la fourniture des produits de nettoyage et des produits sanitaires, des outils et des équipements, pour la bibliothèque de Pierrefonds (Édifice certifié LEED) pour les années 2023 à 2025 - Appel d'offres public 22-19580 (1 soumissionnaire conforme)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics a pour mandat de donner un contrat pour les services d'entretien ménager et la surveillance des lieux, incluant la supervision, la coordination, la fourniture des produits de nettoyage et des produits sanitaires, des outils et des équipements, à la Bibliothèque de Pierrefonds et ses bureaux administratifs pour une période de trois (3) ans. Le service d'accueil et le montage et démontage des salles lors des activités est également inclus au contrat. L'Adjudicataire devra également fournir un service d'urgence et un service lors des jours fériés lorsque requis, dont les coûts sont maintenant inclus au montant de la soumission et sont basés sur une estimation des besoins historiques pour chacun des services.

L'adjudicataire est dans l'obligation de respecter la politique du crédit LEED OR.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 290294 - Autoriser une dépense totale de 808 638,72 \$, à savoir 750 329,15 \$, taxes incluses pour le contrat et 58 309,57 \$ taxes incluses pour les contingences; Octroyer à Services d'entretien Alphanet Inc. un contrat pour le service d'entretien ménager, d'accueil et de supervision de la bibliothèque de Pierrefonds (Édifice certifié LEED) pour les années 2020 à 2022 - Appel d'offres public 19-17835 (GDD 1193903023)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 22-19580 a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 5 octobre 2022 sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal de Montréal et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 novembre 2022. Un nombre de trois (3) addenda a été publié. Sur 12 preneurs de cahier des charges, quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission.

Soumissions conforme	Prix soumis (taxes incluses)	Autres (préciser) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	898 267,48 \$	- \$	898 267,48 \$
9061-1674 QUEBEC INC. (non conforme)	998 348,64 \$	- \$	998 348,64 \$
ENTRETIEN 4M INC. (non conforme)	1 142 344,35 \$	- \$	1 142 344,35 \$
CONCIERGERIE SPEICO INC. (non conforme)	1 158 760,96 \$	- \$	1 158 760,96 \$
Estimation interne	888 133,59 \$		888 133,59 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			1 049 430,36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			16,83%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			260 493,48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			29,00%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation des professionnels)			10 133,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation des professionnels)/estimation x 100)			1,14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			260 493,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)			29,00%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Suite à la vérification et à l'analyse des soumissions, trois des quatre soumissionnaires ont été jugés non conformes pour les raisons suivantes:

- United Services de Nettoyage : Le soumissionnaire n'a fourni aucune expérience dans un contrat certifié LEED et n'a pas fourni la proposition d'urgence, tel que spécifié dans le devis technique à l'article 4.1 et au formulaire (annexe 7) de l'article 4.
- Entretien 4M : Délai de réponse en cas de service d'urgence plus long qu'exigé (voir article 14.5 du devis technique).
- Conciergerie Speico : Le soumissionnaire n'a pas fourni la proposition d'urgence, le programme d'entretien préventif et la liste des produits d'entretien, tel que spécifié au devis technique au formulaire (annexe 7) de l'article 4, au formulaire (annexe 7) de l'article 7 et au formulaire (annexe 7) de l'article 8. Voir également article 16.5 du devis technique.

Nous recommandons donc d'octroyer le contrat à Services d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Les validations requises voulant que le soumissionnaire ne soit pas sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites.

Le prix de sa soumission étant de 898 267,48 \$, taxes incluses et l'estimation des coûts étant de 888 133,59 \$, taxes incluses, l'écart entre le prix de la soumission et l'estimation est de 1,14 %. Les contingences prévues pour ce contrat au montant de 57 947,40 \$ taxes incluses sont pour les travaux d'urgence et les demandes supplémentaires lors de jours fériés. Les taux unitaires sont établis dans le bordereau de soumission. La dépense totale pour ce contrat est de 956 214,88 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2420.0010000.303112.09008.55401.000000.0000.000000.019110.00000.00000

Année 2023

Contrat

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
260 424,00 \$	273 412,65 \$	299 422,49 \$

Contingences

MONTANT	MONTANT NET	DÉPENSE
16 800,00 \$	17 637,90 \$	19 315,80 \$

Année 2024

Contrat

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
260 424,00 \$	273 412,65 \$	299 422,49 \$

Contingences

MONTANT	MONTANT NET	DÉPENSE
16 800,00 \$	17 637,90 \$	19 315,80 \$

Année 2025

Contrat

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
260 424,00 \$	273 412,65 \$	299 422,50 \$

Contingences

MONTANT	MONTANT NET	DÉPENSE
16 800,00 \$	17 637,90 \$	19 315,80 \$

MONTRÉAL 2030

Afin de minimiser l'impact sur l'environnement et respecter les critères du crédit LEED IPDC, Services d'Entretien Alphanet inc. utilise des produits de nettoyage ECOLOGO ou Green Seal et se conforme ainsi aux normes exigées concernant le nettoyage écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon DIONNE
C/S - OPÉRATIONS TRAVAUX PUBLICS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-14

Stéphane BEAUDOIN
Directeur des travaux publics Arrondissement.
Pierrefonds-Roxboro

IDENTIFICATION

Dossier # :1223903010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 318 169,07 \$, à savoir 304 027,13 \$, taxes incluses pour le contrat et 14 141,94 \$ taxes incluses pour les contingences; Octroyer à Entretien Mana inc. un contrat pour les services d'entretien ménager et la surveillance des lieux, incluant la supervision, la coordination, la fourniture des outils et des équipements pour huit (8) bâtiments municipaux de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2023 - Appel d'offres public 22-19581 (2 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics a pour mandat de donner un contrat pour les services d'entretien ménager et la surveillance des lieux, incluant la supervision, la coordination, la fourniture des outils et des équipements, à la Bibliothèque de Roxboro, au Centre communautaire Gerry-Robertson, au Centre communautaire Marcel Morin, aux piscines Valleycrest et Versailles, au chalet de soccer du parc Grier et des toilettes du parc de Deauville et au Port de plaisance pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 avec deux années d'option d'une année chacune. Pour les deux centres communautaires, l'Adjudicataire devra également assurer le service d'accueil et le montage et démontage des salles lors des activités prévues à l'horaire. L'Adjudicataire devra également assurer les services d'entretien d'urgence et lors des jours fériés pour tous les édifices visés, dont les coûts sont maintenant inclus au montant de la soumission et sont basés sur une estimation des besoins historiques pour chacun des services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 290293 - Autoriser une dépense totale de 799 421,15 \$, à savoir 754 839,57 \$, taxes incluses pour le contrat et 44 581,58\$ taxes incluses pour les contingences; Octroyer à Entretien Mana Inc. un contrat pour les services d'entretien ménager et la surveillance des lieux, incluant la supervision, la coordination, la fourniture des outils et des équipements pour huit (8) bâtiments municipaux de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les années 2020 à 2022 - Appel d'offres public 19-17834 (GDD 1193903024).

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 22-19581 a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 5 octobre 2022 sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal de Montréal et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 novembre 2022. Sur sept (7) preneurs de cahier des charges, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission. Le

présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats et est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Les validations requises voulant que le soumissionnaire ne soit pas sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites.

Soumissions conforme	Prix soumis (taxes incluses)	Autres (préciser) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
SERVICES D'ENTRETIEN MANA INC.	304 027,13 \$	- \$	304 027,13 \$
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	345 943,68 \$	- \$	345 943,68 \$
ENTRETIEN 4M INC. (non conforme)	408 137,68 \$	- \$	408 137,68 \$
Estimation interne	291 884,73 \$		291 884,73 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			352 702,83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			16,01%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
((la plus haute - la plus basse)			104 110,55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			34,24%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
((la plus basse conforme - estimation des professionnels)			12 142,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme - estimation des professionnels)/estimation x 100)			4,16%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
((la deuxième plus basse - la plus basse)			104 110,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			34,24%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Suite à la vérification et à l'analyse des soumissions, le soumissionnaire Entretien 4M inc. a été jugé non conforme pour avoir un délai de réponse en cas de service d'urgence plus long qu'exigé, tel que mentionné à l'article 14.5 du devis technique.

Nous recommandons donc d'octroyer le contrat à Entretien Mana inc., plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Les validations requises voulant que le soumissionnaire ne soit pas sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites.

Le prix de sa soumission étant de 304 027,13 \$, taxes incluses et l'estimation des coûts étant de 291 884,73 \$, taxes incluses, l'écart entre le prix de la soumission et l'estimation est de 16,01%. Les contingences prévues pour ce contrat au montant de 14 141,94 \$ taxes incluses sont pour les travaux d'urgence et les demandes supplémentaires lors de jours fériés. Les taux unitaires sont établis dans le bordereau de soumission. La dépense totale pour ce contrat est de 318 169,07 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Centre communautaire Marcel Morin & Centre communautaire Gerry-Robertson & Chalet de soccer du parc Grier & Toilettes du parc de Deauville

2420.0010000.303112.09008.55401.000000.0000.000000.019111.00000.00000

Contrat

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
189 318,00 \$	198 760,24 \$	217 668,37 \$

Contingences

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
9 100,00 \$	9 553,86 \$	10 462,73 \$

Bibliothèque de Roxboro

2420.0010000.303112.09008.55401.000000.0000.000000.019110.00000.00000

Contrat

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
33 923,00 \$	35 614,91 \$	39 002,97 \$

Contingences

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
500 \$	524,94 \$	574,88 \$

Piscine Valleycrest & Piscine Versailles & Port de plaisance

2420.0010000.303112.09008.55401.000000.0000.000000.019112.00000.00000

Contrat

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
41 187,90 \$	43 242,15 \$	47 355,79 \$

Contingences

MONTANT AVANT TAXES	DÉPENSE NETTE	DÉPENSE TOTALE
2 700,00 \$	2 834,66 \$	3 104,33 \$

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon DIONNE
C/S - OPÉRATIONS TRAVAUX PUBLICS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-14

Stéphane BEAUDOIN
Directeur des travaux publics Arrondissement.
Pierrefonds-Roxboro

IDENTIFICATION

Dossier # :1222155016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler le processus d'appel d'offres SP-2022-16 pour services professionnels pour le projet de la réalisation d'un outil réglementaire « form-based code » pour le secteur du cœur identitaire - Îlot St-Jean dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur de l'Îlot St-Jean est situé au cœur de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. La croissance de la population, les besoins grandissants en services et installations ainsi que les projets de développement à proximité comme le REM mettent en exergue l'attrait pour le redéveloppement du secteur centre. Dans ce contexte, afin d'encadrer le développement du territoire avec des lignes directrices claires et en adéquation avec les besoins de la population, l'arrondissement a entrepris en 2019 une démarche de réflexion stratégique en plusieurs étapes pour structurer la mise en valeur de son cœur identitaire. Le Projet Connexion est né de cette démarche. L'étape suivante est la suite logique de cette démarche et consiste à bâtir un outil réglementaire pour encadrer adéquatement le développement du secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public SP-2022-16 a été lancé le 20 octobre 2022 et sa séance d'ouverture s'est tenue le 10 novembre 2022. L'appel d'offres est paru sur le site SEAO.

JUSTIFICATION

Suivant l'avis du contrôleur général, les deux seules firmes soumissionnaires ont eu un avantage indu de par leur participation à des étapes antérieures du Projet Connexion, et leurs soumissions doivent donc être rejetées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non-applicable

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des

engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non-applicable

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non-applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non-applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non-applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sarah-Eve KEMP
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-11-18

IDENTIFICATION

Dossier # :1222155014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Subvention - Autoriser l'achat de trois billets au coût total de 2 250 \$ à même le budget de fonctionnement 2022 pour le 24e Bal annuel de la Saint-Valentin de la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar qui aura lieu le vendredi 10 février 2023 au Château Vaureuil et autoriser trois membres du conseil d'arrondissement à y assister

CONTENU**CONTEXTE**

À chaque année, les membres du conseil d'arrondissement participent à cet événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir les sommaires numéros 1142155015, 1152155019, 1162155021, 1172155020, 1182155026 et 1192155025.

DESCRIPTION

Les profits de cette campagne de financement seront versés à la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar qui offre un service spécialisé aux résidents de notre communauté ayant besoin de soins en phase terminale, en plus d'assurer le soutien nécessaire aux familles qui les accompagnent à la fin de leur vie.

JUSTIFICATION

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder à nouveau leur appui à cette activité par l'achat de trois billets.

Monsieur le maire Dimitrios Jim Beis, le conseiller du District du Bois-de-Liesse, monsieur Benoit Langevin ainsi que le conseiller d'arrondissement du District du Cap-Saint-Jacques, monsieur Chahi Tarakjian assisteront à cet événement.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une subvention.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-11-10

IDENTIFICATION

Dossier # :1222155015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Subvention - Autoriser l'achat d'un billet au coût total de 650 \$ à même le budget de fonctionnement 2022 pour l'événement Rouge et Blanc de l'organisme Partagaction West Island Community Shares qui se tiendra le lundi 30 janvier 2023 au restaurant 40 Westt et autoriser le maire de l'arrondissement monsieur Dimitrios Jim Beis à y assister

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Partagaction Community Shares supporte des populations vulnérables et marginalisées.

La vulnérabilité et la marginalité sont des états à multiples facettes. Les personnes souffrants de maladies mentales; les gens vivant seuls qui n'ont personne vers qui se tourner en temps de crise; les jeunes adultes trop vieux pour les services destinés aux mineurs; les immigrants récents ou les individus des minorités visibles qui souffrent de discrimination; les personnes en proie à des problèmes reliés à leur orientation ou identité sexuelle; les adultes analphabètes se trouvant exclus de la société ... la liste est longue et diverse. Heureusement, 12 groupes communautaires fournissent de l'aide et des services qui autrement ne seraient pas disponibles par le biais des services gouvernementaux.

vulnérabilité et la marginalité sont des états à multiples facettes. Les personnes souffrant de maladies mentales ; les gens vivant seuls qui n'ont personne vers qui se tourner en temps de crise ; les jeunes adultes trop vieux pour les services destinés aux mineurs ; les immigrants récents ou les individus des minorités visibles qui souffrent de discrimination ; les personnes en proie à des problèmes reliés à leur orientation ou identité sexuelle ; les adultes analphabètes se trouvant exclus de la société... La liste est longue et diverse.

Heureusement, ces 12 groupes communautaires fournissent de l'aide et des services qui autrement ne seraient pas disponibles par le biais des seuls services gouvernementaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les profits de cet événement seront distribués au groupes communautaires qui fournissent de l'aide et des services à nos résidents vulnérables et marginalisés.

JUSTIFICATION

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder à nouveau leur appui à cette activité par l'achat d'un billet.

Monsieur le maire Dimitrios Jim Beis assistera à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une subvention.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-16

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229348005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une convention de services au YMCA du Québec pour l'offre de loisirs actifs pour adultes, volet cours de conditionnement physique sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, suite à l'appel de proposition tenu par l'Arrondissement. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année 2022 - 2023 avec l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement veut développer une offre de services en loisirs aux citoyens. Spécifiquement, l'Arrondissement souhaite offrir des cours de groupe pour les adultes dans ses trois secteurs géographiques : l'ouest, le centre et l'est. L'offre de cours de conditionnement physique vise spécifiquement le Centre communautaire de l'ouest (CCO); le Centre communautaire Marcel-Morin (CCMM) et le Chalet Ovide T. Baciù (Chalet du parc de Roxboro). Il se peut que d'autres sites s'ajoutent à l'offre, incluant le Centre communautaire Gerry-Robertson (CCGR). L'Arrondissement cherche à favoriser ainsi une offre de services citoyenne de proximité pour ses résidents.

Il est primordial pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de proposer une offre de services en loisirs afin de répondre aux besoins de ses citoyennes et de ses citoyens. L'Arrondissement favorise l'adoption d'un mode de vie physiquement actif grâce au loisir actif, et à cet effet, l'offre de cours de conditionnement physique va contribuer à la réalisation de cet objectif. De plus, l'Arrondissement veille à s'assurer que les services et la programmation soient offerts dans des environnements physiques et sociaux dans lesquels les citoyennes et citoyens se sentent soutenus et encouragés à participer tout en contribuant à souder sa communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'appel de proposition sur invitation a été lancé par la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement Social (DCSLDS) le 31 août 2022. Il a été acheminé à 5 entreprises; 3 organismes sans but lucratif et un organisme reconnu par l'arrondissement de Pierrefonds-

Roxboro. La date limite pour déposer un projet était le 21 septembre 2022 à 17 h. L'appel de proposition a suscité l'intérêt d'un OBNL le YMCA Québec, et de deux entreprises privées: Cardio Plein air de l'Ouest-de-l'Île et Fit 2 go. Les trois ont déposés des projets:

Processus d'analyse des projets

Organisme	Intérêt	Dépôt du projet	Critères d'admissibilité éliminatoires	Conformité aux critères d'analyse et d'évaluation
Fit 2 go	x	x	x	x
YMCA	x	x	x	x
Cardio Plein Air	x	x		

Suite à la vérification et l'analyse des projets soumis, nous recommandons d'octroyer une convention de service au YMCA Québec, qui répond à toutes les exigences de l'appel de proposition.

JUSTIFICATION

L'offre du YMCA en service de cours de conditionnement physique s'inscrit dans un cadre dynamique, pour répondre aux besoins des citoyens et citoyennes de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'intention est de faire en sorte que les programmes offerts ainsi que les façons de faire, aident les individus à maximiser leur capacité individuelle, à se prendre en main et à agir positivement sur leur avenir et sur leur milieu. Pour le YMCA, il est important de maintenir et de développer des relations durables avec la Ville de Montréal et l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans différents volets d'intervention.

Le YMCA vise une programmation de dix à treize heures par semaine de cours variés avec des niveaux d'intensité adaptés aux besoins de différentes clientèles (voir annexe ci-joint). L'approche dans l'enseignement des cours de conditionnement physique est basée sur une des valeurs de l'organisme: l'inclusion (langue, adaptation aux participants, etc). L'approche du YMCA est cohérente de l'approche souhaitée par l'arrondissement. Le YMCA vise à accompagner les participants dans le développement de leurs compétences et de leur prise en charge afin d'établir un mode de vie sain et actif. L'offre du YMCA :

8 \$ par cours	Session de 10 semaines	8 \$ + taxes
12 ans et plus	Minimum de 10 personnes par cours	Inscription en ligne ou par téléphone

Afin d'offrir des services de cours de conditionnement physiques, l'Arrondissement doit sélectionner un organisme conforme aux objectifs et critères de l'appel de proposition. L'Arrondissement doit signer conjointement avec l'OBNL sélectionné une convention de service qui détermine les rôles et les responsabilités de chacune des parties et permet de respecter les obligations mutuelles. De plus, cette convention permet de fournir aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro un accès à une offre de service en cours de conditionnement physique qui est primordial et ce, sur la totalité des secteurs de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas de contribution financière fournie à l'organisme pour cet appel de proposition. Cependant, l'Arrondissement :

- ◊ Fournit l'accès aux salles sans frais;
- ◊ Fournit des lieux propres, sécuritaires et accessibles;
- ◊ Est responsable de l'entretien ménager des sites;

- ◊ Soutient l'organisme par la promotion des activités offertes;
- ◊ Fournit l'entreposage des équipements utilisés lors des cours.
- ◊ Agit comme mandataire de la programmation de loisirs et veille au respect des orientations par l'organisme.

MONTRÉAL 2030

Les activités des associations sportives et de loisir s'inscrivent dans l'objectif du Plan Montréal 2030 qui vise à réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'Île de Montréal d'ici 2025 (voir tableau en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet nous permet d'offrir aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro un choix et une variété d'activités physiques à proximité de leur domicile. Sans l'octroi de cette convention de service, l'Arrondissement ne pourra pas fournir une offre de services en cours de loisirs actifs qui contribue à l'objectif de l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de ces activités est assurée par l'organisme et par le biais de nos services de communication. Les deux équipes vont travailler ensemble pour s'assurer que le lancement de cette nouvelle offre soit bien partagée avec les citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sous les différentes formes disponibles, par exemple les médias sociaux. La communication de cette nouvelle offre est primordiale pour assurer le succès de cette nouvelle initiative.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Signature d'une convention de service - décembre 2022
- Mise en place et déploiement de l'offre de service - janvier 2023
- Évaluation continue de la programmation - janvier 2023 à décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DANCSECS
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-16

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1226936021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier ont permis d'améliorer significativement la condition des rues du réseau artériel. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin d'adresser la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) , via son programme de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs (RMT) met à la disposition des arrondissements un budget pour réaliser des travaux de réfection mineure de trottoirs. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant des trottoirs de qualité.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) assure le financement des travaux ainsi que le laboratoire nécessaire au contrôle des matériaux utilisés et conserve la responsabilité d'autoriser la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , afin que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection mineure de trottoirs faisant partie du réseau artériel, dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 29 0267, Article 85, Charte de la ville de Montréal - Offre de service - Réfection mineure de trottoirs

DESCRIPTION

Un budget de 160 000\$ est mis à la disposition de l'arrondissement afin de réaliser des travaux de réfection mineure de trottoirs. L'identification des interventions a été effectué par l'arrondissement en respectant les balises suivantes :

- actifs inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV);
- caractère ponctuel de la réfection (10 à 15% d'un tronçon);
- coordination avec le Service de l'eau pour le remplacement préalable des entrées de service en plomb;
- aucun projet de réaménagement de la rue prévu dans les 5 années à venir.

La priorité des interventions sera sur les tronçons du réseau artériel où un programme de réhabilitation est prévue à court terme (Programme complémentaire de planage-revêtement, PCPR)

Par la suite, s'il reste des fonds, des interventions seront effectués aux endroits sur le réseau artériel où l'état des trottoirs est critique, mais qu'il n'y a pas de PCPR de prévu à court terme.

JUSTIFICATION

Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives. Aussi, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro s'assure de diminuer ses interventions d'urgence sur son réseau pour travailler de façon planifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux seront assumés par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier. L'enveloppe budgétaire disponible pour ces travaux est de 160 000 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres pour travaux : mars 2023

Octroi du contrat de construction : mai 2023

Période de travaux : juin - juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Nam NGUYEN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 16 novembre 2022
Nam NGUYEN, 10 novembre 2022
Benoit CHAMPAGNE, 10 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingénieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2022-11-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1228388010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 24 septembre au 28 octobre 2022

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois d'octobre.
Rapport couvrant la période du 24 septembre au 28 octobre 2022 qui totalise la somme de 297 097.09\$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 octobre pour un montant de 10 320.30\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-16

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs
Tél : 514-626-5498
Approuvé le : 2022-11-16

IDENTIFICATION

Dossier # :1229155025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0128-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0128 afin de retirer l'obligation de fournir des cases de stationnement souterraines pour un nouveau bâtiment résidentiel lorsque de nouveaux stationnements ne sont pas prévus sur le site et de réduire la superficie minimale d'un terrain dans le cadre d'un projet de nouvelle construction d'une habitation collective h4.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est la proie d'une pression de développement depuis l'annonce de l'arrivée d'une station REM à Kirkland. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaitant initier une requalification urbaine du boulevard Saint-Charles comme porte d'accueil de l'arrondissement et comme milieu de vie dynamique et intégré à son contexte environnant, le *Règlement de contrôle intérimaire limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0128* a été adopté le 4 octobre 2021.

Ce dernier encadre les pratiques et dicte les règles additionnelles à respecter pour l'aménagement de projets à l'intérieur du périmètre du futur PPU du boulevard Saint-Charles. Avec le temps, certaines règles doivent être revues afin de s'ajuster à la réalité et au contexte qui évoluent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

[4 octobre 2021 - Résolution CA21 29 238 - GDD 1219155002 : Adopter un règlement de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme \(PPU\) projeté du boulevard Saint-Charles](#)

2 août 2021- Résolution CA21 29 0195 - GDD 1212640001 : Adopter une résolution de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) projeté du boulevard Saint-Charles

29 juin 2015 - Résolution: CA15 29 0185 - GDD 1152155012 : Adoption du Plan stratégique 2015-2018

DESCRIPTION

Actuellement, le règlement de contrôle intérimaire du secteur du boulevard Saint-Charles comprend des dispositions strictes s'appliquant à l'ensemble des usages. Toutefois, cela ne prend pas en compte la réalité particulière des groupes communautaires qui doivent composer avec des contraintes temporelles importantes afin de ne pas perdre les subventions affiliées à leur projet par les différentes instances gouvernementales. Pour ces groupes, le non respect des échéanciers mène au retrait des subventions et à l'avortement de leurs projets, pourtant essentiels pour la continuation de leurs activités. Les modifications proposées visent à créer un assouplissement des règles d'application du règlement de contrôle intérimaire en ce qui a trait aux cases de stationnement sur site et à la superficie minimale des terrains.

JUSTIFICATION

Les groupes communautaires désirant entamer des projets aux abords du boulevard Saint-Charles sont limités dans le temps par les contraintes imposées par leurs bailleurs de fonds. Le but des modifications proposées est d'offrir une certaine souplesse pour ces groupes, tout en gardant un contrôle strict des usages pouvant être autorisés dans l'aire d'application du RCI du boulevard Saint-Charles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités Montréal 2030 suivantes :

7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable
9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications proposées donneront la possibilité aux groupes communautaires de déposer des projets en conformité avec le cadre réglementaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt, présentation et avis motion : 5 décembre 2022
Adoption du projet de règlement: 5 décembre 2022

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie FAUVEL-BENOIT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-16

Stephane QUESNEL
Chef de division Urbanisme, permis et
construction

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1223840006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins d'adopter un projet de règlement visant à interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1223840006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement de zonage CA290040 aux fins d'adopter un projet de règlement visant à interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

CONTENU**CONTEXTE**

De nombreux projets de transformation d'immeubles participent à une modification importante des typologies résidentielles offertes, ainsi qu'à la mutation rapide de la morphologie urbaine historique de différents quartiers montréalais. Il est notamment observé la transformation de résidence à vocation particulière en logement régulier.

Dans ce contexte, l'arrondissement envisage de nouvelles modifications réglementaires et souhaite interdire temporairement le remplacement des habitations collectives de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

Le conseil d'arrondissement peut décréter une telle interdiction (effet de gel) en adoptant un avis de motion conformément à l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est proposé de donner un avis de motion annonçant que sera adopté un règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro afin d'interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, Maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) habitations collectives de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

En matière d'urbanisme, l'avis de motion peut être donné en tout temps, avant comme après le dépôt d'un projet de règlement. Il ne requiert pas la publication d'un avis public ni d'un affichage. Dès la présentation de cet avis de motion, aucun nouveau plan de construction,

de transformation ou d'occupation ne pourra être approuvé ni aucune nouvelle demande de permis ou certificat accordés si cela a pour effet de permettre le remplacement d'une habitation collective de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner cet avis de motion afin d'éviter que des résidences et maisons d'étudiants, Maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) ne soient remplacées par des immeubles résidentiels locatifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Solidarité, équité et inclusion

Priorité 7 : La protection des habitations collectives de soins et de services permet de répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.

Quartier

Priorité 19 : La protection des habitations collectives de soins et de services contribuent à offrir des milieux de vie diversifié, sécuritaire et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-14

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1229155020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-56 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter divers ajustements ayant trait aux dispositions sur les piscines résidentielles et les bains publics.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1229155020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-56 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter divers ajustements ayant trait aux dispositions sur les piscines résidentielles et les bains publics.

CONTENU**CONTEXTE**

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-56 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter divers ajustements ayant trait aux dispositions sur les piscines résidentielles et les bains publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le règlement prévoit les modifications suivantes:

- Révision de la définition de piscine;
- Ajout d'une définition de « piscine creusée ou semi-creusée », d'une définition de « piscine démontable » et d'une définition de « piscine hors terre »
- Abrogation des dispositions reprenant les normes dictées par le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (règlement provincial S-3.1.02).
- Abrogation des dispositions reprenant les normes dictées par le *Règlement sur la sécurité dans les bains publics* (règlement provincial B-1.1).

JUSTIFICATION

Le règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro encadre les normes et les spécifications relatives au développement et à l'occupation du territoire. Les modifications proposées dans ce projet de règlement mettent à jour les normes sur les piscines résidentielles en évitant de reprendre l'entièreté des dispositions contenues dans le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles. Les modifications proposées orientent le lecteur à consulter le règlement provincial en vigueur, permettant à l'arrondissement d'être agile advenant que le règlement provincial soit modifié à court terme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt, présentation et avis motion : 7 novembre 2022
Adoption du premier projet de règlement: 7 novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie FAUVEL-BENOIT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
Chef de division Urbanisme, permis et construction

Le : 2022-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-58 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (5521)» dans la zone C-4-280

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-58 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (5521)» dans la zone C-4-280

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du bâtiment commercial situé au 4884-4900, boulevard Saint-Jean a déposé une demande de modification au règlement de zonage visant à permettre l'implantation d'un nouveau commerce qui offrira la vente au détail de batteries et d'accessoires. C'est dans la cadre d'une demande de rénovation du bâtiment et de réaménagement du terrain en 2020 que les propriétaires du bâtiment avaient demandé une première modification de zonage afin d'accueillir des nouveaux locataires dont les activités sont: la réparation de vitres et de pare-brises d'automobile et de location de véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 12 octobre 2022

Considérant que les membres du Comité sont favorables à permettre l'usage «Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires» dans la zone C-4-280;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation citoyenne tenue du 9 septembre au 10 octobre 2022;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de modification au règlement de zonage numéro CA29 0040 afin d'autoriser l'usage « Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires » dans la zone C-4-280, ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

Recommandée à l'unanimité.

Numéro de dossier : 1203050001

Règlement modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter à la grille de spécifications de la zone C-4-280, les usages « Service de réparation de vitres et de remplacement de pare-brises (6419) » et « Service de location d'automobile (6353) ».

DESCRIPTION

Le règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage plus précisément la grille des spécifications suivante : C-4-280 : ajout de l'usage «vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (5521)» dans la catégorie d'usage C3b

JUSTIFICATION

L'ajout de cet usage est complémentaire aux usages « concessionnaire de voiture » existants et aux usages ajoutés en 2020 « Service de réparation de vitres et de remplacement de pare-brises (6419) » et « Service de location d'automobile (6353) ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 7 novembre 2022

Assemblée publique de consultation : novembre-décembre 2022

Adoption du 2^e projet de résolution : janvier 2023

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : janvier 2023

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : février 2023

Certificat de conformité : mars-avril 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-20

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-59 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de retirer l'usage «habitation multifamiliale (h3)» de la zone H1-4-239

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-59 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de retirer l'usage «habitation multifamiliale (h3)» de la zone H1-4-239

CONTENU**CONTEXTE**

Il est proposé de retirer l'usage «habitation multifamiliale (h3)» de la zone H1-4-239 puisque lors de la refonte du règlement de zonage numéro 1047, il s'est glissé une erreur dans la grille des spécifications de cette zone.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La zone H1-4-239 du règlement CA2900 40 présentement en vigueur était auparavant identifié au plan de zonage du règlement numéro 1047 zone «RA».

Dans cette zone «RA» seuls les usages suivants étaient autorisés:

- Unifamiliale isolée, 1 ou 2 étages (H1-1)
- Unifamiliale jumelée, 1 ou 2 étages (H1-2)

Lors de la refonte réglementaire seuls ces usages auraient dû être autorisés dans la zone renommée H1-4-239. Il n'y a eu aucune modification au niveau des limites de la zone.

JUSTIFICATION

Actuellement, les usages de type habitation unifamiliale isolée et jumelée sont autorisés dans la zone H1-4-239 ainsi que l'usage de type habitation multifamiliale isolée et jumelée (4 logements et plus).

Le cadre bâti actuel est composé essentiellement de bâtiments résidentiels unifamiliaux. Il est important de noter que lors de cette refonte, l'intention n'était pas de densifier ce secteur mais bien de conserver les usages autorisés au règlement 1047 afin de préserver la qualité de vie des résidents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 7 novembre 2022

Assemblée publique de consultation : novembre-décembre 2022

Adoption du 2^e projet de résolution : janvier 2023

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : janvier 2023

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : février 2023

Certificat de conformité : mars-avril 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL

Le : 2022-10-25

Conseiller en aménagement

c/d urb.ppermis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1229155023

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0041-3 modifiant à nouveau le règlement de lotissement CA29 0041 afin d'y apporter un ajustement ayant trait aux dispositions sur les opérations cadastrales à l'égard d'une copropriété divise.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1229155023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0041-3 modifiant à nouveau le règlement de lotissement CA29 0041 afin d'y apporter un ajustement ayant trait aux dispositions sur les opérations cadastrales à l'égard d'une copropriété divise.

CONTENU**CONTEXTE**

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0041-3 modifiant à nouveau le règlement de lotissement CA29 0041 afin d'y apporter un ajustement ayant trait aux dispositions sur les opérations cadastrales à l'égard d'une copropriété divise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ADDENDA du sommaire 1229155022.

DESCRIPTION

Le règlement prévoit la modification suivante:

- L'immatriculation des parties privatives et communes dans le cadre d'une déclaration de copropriété ou de co-emphytéose prévue à l'article 3030 du Code civil du Québec à l'égard d'une copropriété divise comportant le gros œuvre d'un bâtiment est exemptée des dispositions du règlement de lotissement, qu'il s'agisse d'une copropriété divise verticale ou d'une copropriété divise horizontale.

JUSTIFICATION

Le règlement de lotissement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro encadre les normes et les spécifications relatives aux opérations cadastrales sur le territoire. La modification proposée dans ce projet de règlement exempte l'immatriculation des parties privatives et communes dans le cadre d'une déclaration de copropriété ou de co-emphytéose à l'égard d'une copropriété divise comportant le gros œuvre d'un bâtiment des dispositions du règlement de lotissement.

La modification proposée vient généraliser l'exemption d'application du règlement de lotissement aux copropriétés divisées verticales et aux copropriétés divisées horizontales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt, présentation et avis motion : 7 novembre 2022

Adoption du premier projet de règlement: 7 novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-01

Valerie FAUVEL-BENOIT
Conseillère en aménagement

Stephane QUESNEL
Chef de division Urbanisme, permis et
construction

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1226781008

Unité administrative responsable : Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Avis de motion pour le règlement CA29 0136 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1226781008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion pour le règlement CA29 0136 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 4 octobre 2022, lors d'une séance extraordinaire, le conseil d'arrondissement a approuvé le budget de fonctionnement de l'exercice financier 2023. Afin de pouvoir assurer le niveau et la qualité des services à ses citoyens, l'arrondissement doit imposer et prélever sur tout immeuble imposable de l'arrondissement, une taxe relative aux services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1216781008/CA20 290226/CA21 290275 -Adopter un règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2022.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

La taxe relative aux services permet à l'arrondissement de maintenir ou d'améliorer le niveau des services à la population en complétant la dotation versée par le service des finances de la ville centre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 7 624 600 \$ ont été estimés pour le budget 2023.
Le taux de taxation est de 0,0746 / 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée sur tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'exercice 2023.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le produit de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2023 équilibré et serait obligé de réduire ses services à la population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement le 2022-12-05
Promulgation du règlement après la séance du 5 décembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146 de la Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-19

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe/Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1226765002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement CA29 0137 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1226765002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement CA29 0137 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023

CONTENU

CONTEXTE

Un règlement de tarification est adopté chaque année pour l'exercice financier de l'année suivante. Comme suggéré par la Ville centre, une augmentation de 3 % a été appliquée sur la majorité des tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Règlement CA29 0096-1 adopté à la séance du 7 août 2017 par la résolution numéro CA17 29 0232 (sommaire # 1172640014)
- Règlement CA29 0105 adopté à la séance du 18 décembre 2017 par la résolution numéro CA17 29 0367 (sommaire # 1176967002)
- Règlement CA29 110 adopté à la séance du 3 décembre 2018 par la résolution numéro CA18 29 0372 (sommaire # 1186967007)
- Règlement CA29 0117 adopté à la séance du 2 décembre 2019 par la résolution numéro CA19 29 0326 (sommaire # 1196967004)
- Règlement CA29 0123 adopté à la séance du 7 décembre 2020 par la résolution numéro CA20 29 0259 (sommaire # 1206967009)
- Règlement CA29 0123-1 adopté à la séance du 8 mars 2021 par la résolution numéro CA21 29 0058 (sommaire # 1216765001)
- Règlement CA29 0123-2 adopté à la séance du 13 septembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0211 (sommaire # 1211294013)
- Règlement CA29 0123-3 adopté à la séance du 13 septembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0212 (sommaire # 1211294015)
- Règlement CA29 0136 adopté à la séance du 6 décembre 2021 par la résolution numéro CA21 29 0274 (sommaire # 1216967002)

DESCRIPTION

Adopter le règlement CA29 0137 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023.
Une version comparée est en pièce jointe, faisant ressortir les modifications.

JUSTIFICATION

Les modifications sont apportées à la demande des Directions concernées. Les textes ont

été soumis aux Directions pour leur approbation et la version finale est conforme à leurs demandes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 7 novembre 2022

Adoption du règlement : 5 décembre 2022

Avis public de promulgation sera publié le : 15 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal permet aux arrondissements d'adopter une telle tarification.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-31

Pier-Luc BISAILLON LANDRY
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 6 étages avec une composante commerciale au rez-de-chaussée dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke (projetée) sur les lots 1 899 992 et 1 900 120 et d'établir les normes s'y rattachant.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 6 étages avec une composante commerciale au rez-de-chaussée dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke (projetée) et d'établir les normes s'y rattachant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 16 juin 2021**

Considérant les recommandations émises par le Comité de signalisation et de sécurité routière lors de leur réunion du 20 mai 2021 quant à la sécurité de l'accès véhiculaire proposé sur le boulevard Gouin Ouest;
Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI visant à permettre un projet de construction mixte ainsi que l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » et les normes et spécifications qui en découlent à la condition que le projet soit révisé au niveau de l'accès véhiculaire localisée sur le boulevard Gouin Ouest tel que recommandé par le Comité de signalisation et de sécurité routière.

Recommandée à l'unanimité.

Comité de signalisation et sécurité routière - Réunion en visioconférence du 20 mai 2021

Recommandation :

L'utilisation de l'entrée dite Est sur le boulevard Gouin O situé à 2 m de la ligne d'arrêt du boulevard Sunnybrooke ne sera pas recommandé vu le risque important de collision, d'interblocage et de difficulté d'effectuer les entrées/sorties du bâtiment proposé. Certains arrondissements exigent que les entrées charretières soient aménagées à au moins 18 m d'une intersection (RDP-PAT).

Le boulevard Gouin O étant une artérielle sous les compétences de la ville centre, l'avis de la Section Feux de circulation - Direction de la mobilité a été demandé. Ils confirment que l'utilisation de cette entrée à 2 m de la ligne d'arrêt n'est pas recommandée.

Le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité - Direction De La Mobilité nous a aussi répondu à ce sujet :

Pour l'accès sur Gouin, le consultant aborde la question des mouvements conflictuels en entrée/sortie de cet accès dans son étude, mais prend soin de ne pas se prononcer sur son maintien ou non.

La nature de l'occupation commerciale de proximité prévue sur ce coin de rue dictera son attractivité et son nombre de mouvements de sortie/entrée et donc l'exposition au risque. L'absence d'occupation commerciale est-elle envisageable?

Un autre élément manquant sont les débits existants et les niveaux de service qu'on retrouve à l'intersection Sunnybrooke / Gouin. Une étude conforme à nos exigences en matière d'étude d'impact aurait pallié cet aspect.

Notez qu'un des principaux facteurs d'influence en matière de sécurité routière est la possibilité d'avoir une visibilité suffisante pour anticiper les conflits .

L'utilisation de l'entrée ouest sur le boulevard Gouin O situé à 35 m du boulevard Sunnybrooke serait quand même inconfortable aux heures de pointe mais plus sécuritaire que celle à 2 m de la ligne d'arrêt.

(Simulation projet entrée ouest sur Gouin O)

L'utilisation de la première entrée du côté du boulevard Sunnybrooke est moins problématique mais comporte toujours un certain risque pour les véhicules entrant et sortant puisque la majorité des véhicules empruntant le boulevard Sunnybrooke le font en effectuant un virage provenant de l'est ou de l'ouest du boulevard Gouin Ouest.

Aucun aménagement, sauf pelouse, ne doit être placé sur l'emprise du domaine public que ce soit sur les boulevard Gouin O ou Sunnybrooke pour assurer une bonne visibilité de l'intersection. Le triangle de visibilité doit être respecté.

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion publique en webdiffusion du mercredi 7 avril 2021

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI afin d'autoriser un projet de construction mixte ainsi que l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » et les normes et spécifications qui en découlent aux conditions suivantes:

- Que l'étude de circulation soit revue par le Comité de circulation ainsi que l'entrée de garage située aux intersections des boulevard Gouin Ouest et Sunnybrooke; et
- Bien que des zones ont été identifiées sur le toit du bâtiment pour accommoder les équipements mécaniques, les membres du comité souhaitent obtenir de précisions quant à la façon dont ils seront dissimulés.

Les recommandations du Comité de circulation devront être soumises au comité consultatif d'urbanisme avant la présentation du premier projet de résolution au conseil d'arrondissement.

Acceptée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Le site est situé à l'intersection des boulevards Gouin Ouest et Sunnybrooke, à l'ouest de la future gare REM Sunnybrooke. Le site est actuellement occupé par deux bâtiments commerciaux (9720-9724, boul. Gouin O, lot 1 899 992 et 9728-9730, boul. Gouin O, lot 1 900 120). Il est proposé de démolir ces deux bâtiment afin d'y construire un bâtiment résidentiel de 6 étages incluant 111 logements et un usage commercial au rez-de-chaussée.

Des dessins révisés ont été soumis le 21 avril 2022 afin de tenir compte des différentes problématiques adressées par les comités (CCU et sécurité routière) et aussi des commentaires reçus des résidents lors de la réunion publique du comité consultatif d'urbanisme en avril 2021.

JUSTIFICATION

Le projet doit faire l'objet d'un projet particulier de construction puisque la zone C-8-454 ne permet pas l'usage habitation multifamiliale (H3).

Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.
- 10° favorisation de l'accessibilité universelle au projet, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 7 avril 2021 Présentation de la demande de PPCMOI à la réunion publique du CCU
- 20 mai 2021 Présentation du projet au comité de signalisation et sécurité routière
- 16 juin 2021 Présentation des recommandations du comité de signalisation et sécurité routière au CCU
- 23 juin au 24 juillet 2022 Consultation citoyenne (plateforme cocoriko)
- 1er août 2022 Adoption du 1^{er} projet de résolution conseil arrondissement
- Août 2022 Affichage sur le terrain et avis public
- 12 septembre 2022 Assemblée publique de consultation
- 12 septembre 2022 Adoption du 2^e projet de résolution
- Septembre-octobre 2022 Publication pour l'ouverture de registre pour référendum
- 7 novembre 2022 Adoption de la résolution autorisant le projet particulier par le conseil d'arrondissement (selon résultat du registre)

· Janvier 2023 Certificat de conformité du PPCMOI

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

Le : 2022-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de 3 logements sur le lot 1 899 480, situé aux 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projetées) et d'établir les normes d'implantation s'y rattachant.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1228707019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de 3 logements sur le lot 1 899 480, situé aux 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projetées) et d'établir les normes d'implantation s'y rattachant.

CONTENU**CONTEXTE**

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel trifamilial de 2 étages comprenant 3 logements sur le lot 1 899 480.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage (CA29 0040) dont l'usage qui n'est pas autorisé à la grille de spécifications de la zone H1-8-452. Le projet est assujéti à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045).

Le terrain est situé dans la zone H1-8-452 qui autorise la classe d'usage résidentielle h1-unifamiliale (isolée et jumelée) et l'usage spécifique «152 : habitation pour groupes organisés».

Le projet particulier est assujéti à la procédure d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 7 septembre 2022**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI afin d'autoriser un projet de construction résidentiel de type «Habitation trifamiliale (h2)» ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

Recommandée à l'unanimité.

Les membres du Comité suggèrent de revoir la forme de l'allée véhiculaire afin qu'elle soit plus fluide.

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 6 juillet 2022

Considérant que les membres du Comité sont favorable à permettre l'usage « H2 Résidentiel » dans la zone H1-8-452;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation citoyenne tenue du 17 mars au 16 avril 2022;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de reporter la demande de projet particulier de construction (PPCMOI) puisqu'il est souhaitable que les éléments suivants du projet soient retravaillés afin d'assurer une meilleure intégration:

- L'allée d'accès doit respecter la largeur maximale autorisée de 6,5m;
- L'aménagement de la cour avant doit respecter la proportion minimale de 50% d'espace gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux;
- Les matériaux de revêtement extérieur proposés doivent être conformes à la réglementation.

Reportée à l'unanimité

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 23 juin 2022

Le projet est présenté pour la deuxième fois au comité d'architecture. Le comité est favorable aux modifications apportées au projet.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 20 mai 2022

Il s'agit d'un projet particulier de construction (PPCMOI) afin de démolir une habitation unifamiliale construite en 1953 afin d'y construire un bâtiment résidentiel de 3 logements.

Les commentaires du comité sont les suivants :

- Vérifications au niveau du Code de construction (entre autres, issues, sens des portes, façade de rayonnement) ;
- Conserver l'arbre en cour avant ;
- Il est suggéré d'utiliser une brique au lieu de la pierre afin de simplifier la proposition ;
- Le plan d'intégration avec les voisins est requis pour la présentation au CCU et doit être à l'échelle
- Le 3D doit inclure l'aménagement paysager proposé et les cases de stationnement.

À réviser.

La division de l'urbanisme, permis et inspections invite le requérant à valider les informations suivantes :

- Revoir les matériaux de revêtement extérieur des élévations selon les modalités de l'article 262 et 250 du règlement de zonage CA29 0040;
- Le plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre doit être coordonné avec les plans architecturaux et comporter les informations indiquées à l'article 20 3° a) du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042.

DESCRIPTION

Il s'agit d'un projet visant à démolir la maison unifamiliale isolée construite en 1953 afin d'y

construire un bâtiment résidentiels de 2 étages comprenant 3 logements locatifs.

Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme.

- Secteur d'affectation résidentielle
- Secteur de densité (18-05), les bâtiments de 1 à 3 étages hors sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen sont autorisés.

Le projet est situé dans la zone résidentielle H1-8-452 du Règlement de zonage (CA29 0040). Les dérogations sont les suivantes :

- Grille des usages et normes - Annexe "A": l'usage habitation trifamiliale (h2) n'est pas autorisé. Toutes les normes sont à prévoir au PPCMOI (usage, normes de lotissement et de zonage);
- Article 262 2° : 2 portes de garages simples sont proposées alors que seul une porte simple ou une porte double sont autorisées.

En vertu du règlement CA29 0045, les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.
- 10° favorisation de l'accessibilité universelle au projet, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès

JUSTIFICATION

.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Consultation citoyenne – Plateforme Cocoriko : 17 mars au 16 avril 2022
Recommandation comité consultatif d'urbanisme : 9 septembre 2022
Adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 7 novembre 2022
Affichage sur le terrain et avis public : novembre 2022
Assemblée publique de consultation : novembre-décembre 2022
Adoption du 2^e projet de résolution : janvier 2023
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : janvier 2023
Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : février 2023
Certificat de conformité : mars-avril 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2022-10-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études

techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1229728005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Approuver la demande de dérogation mineure 3003218016 concernant le lot 1 842 643, situé au 4732, Boulevard Saint-Jean à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone C-4-280, pour un bâtiment avec usage commercial et résidentiel, une enseigne rattachée installée horizontalement le long d'un autre mur outre celui de l'établissement, tel que requis, tel que montré sur le document A, présentant la vue de face de l'enseigne, dessiné par P. Chouinard, daté du 26 septembre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Approuver la demande de dérogation mineure 3003218016 concernant le lot 1 842 643, situé au 4732, Boulevard Saint-Jean à Pierrefonds, visant à permettre dans la zone C-4-280, pour un bâtiment avec usage commercial et résidentiel, une enseigne rattachée installée horizontalement le long d'un autre mur outre celui de l'établissement, tel que requis, tel que montré sur le document A, présentant la vue de face de l'enseigne, dessiné par P. Chouinard, daté du 26 septembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Visioconférence le 9 novembre 2022**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de dérogation mineure visant à permettre une enseigne rattachée installée horizontalement le long d'un autre mur outre celui de l'établissement, tel que requis, tel que montré sur le document A, présentant la vue de face de l'enseigne, dessiné par P. Chouinard, daté du 26 septembre 2022.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003218016 vise à permettre l'installation d'une enseigne y compris son support sur la marquise faisant face au Boulevard Saint-Jean, tel que montré sur le document A, présentant la vue de face de l'enseigne, dessiné par P. Chouinard, daté du 26 septembre 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme 9 novembre 2022
Consultation écrire 15 jours (avant le 18 novembre 2022)
Conseil d'arrondissement 5 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-16

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003214521 concernant le lot 6 070 682, situé au 17110, rue Guillaume (projetée) visant à permettre dans la zone H1-3-166, pour un bâtiment unifamilial contigu, un balcon en cour avant à moins de 2 m minimum de la ligne de terrain, un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum et une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum

CONTENU**CONTEXTE**

En 2017, le propriétaire de l'époque de la garderie situé au 17103, boulevard de Pierrefonds, a soumis par le biais de son arpenteur-géomètre, une demande afin de subdiviser le lot 1 349 305 en 4 lots. Un permis de lotissement a été émis le 14 septembre 2017 pour la création de 4 lots (6 070 080, 6 070 081, 6 070 082 et 6 070 083). Le lot 6 070 083 a été attribué à la garderie tandis que les 3 autres lots sont vacants.

Les lots ayant été vendus, le nouveau propriétaire désire construire des habitations unifamiliales contiguës. Afin de réaliser son projet, le requérant a déposer une demande de dérogation mineure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 9 novembre 2022
«Considérant les critères d'évaluation énoncés à l'article 14 du règlement CA29 0044 relatifs aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre un balcon en cour avant à moins de 2 m minimum de la ligne de terrain.

Recommandée à l'unanimité

ET

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser les dérogations mineures suivantes :

- Un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum;
- Une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum.

Puisque les membres du Comité sont d'avis que l'application des dispositions du règlement visé par la demande ne cause pas de préjudice sérieux au requérant ;

Refusée à l'unanimité.»

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003214521 est basée sur la construction d'une habitation unifamiliale contiguë de 2 étages sur le lot 6 070 082 du cadastre du Québec. Ladite demande vise à permettre :

- Un balcon en cour avant à moins de 2 m minimum de la ligne de terrain (article 138 11 du Règlement de zonage (CA29 0040));
- Un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum (grille des spécifications H1-3-166);
- Une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum (grille des spécifications H1-3-166).

Le requérant prétend que la définition de superficie totale de plancher a été modifiée par l'arrondissement afin d'y inclure les superficies des garages et sous-sol et que les grilles de spécifications n'ont pas été ajustées en conséquence. Cette affirmation n'est pas fondée. De plus, la superficie du sous-sol n'est pas incluse dans le calcul du rapport plancher/terrain (C.O.S.).

Superficie totale de plancher - Règlement de zonage (CA29 0040)

Version d'origine en 2010 (les mots en caractère gras seront modifiés en 2021)

«Somme de la superficie **brute** de chacun des planchers d'un bâtiment, incluant la superficie de plancher d'un sous-sol mais excluant la superficie de plancher d'une cave. Pour des fins de calcul d'une **densité minimale**, sont exclus du calcul les espaces utilisés à des fins mécaniques (local technique), les espaces d'entreposage en sous-sol et la superficie de plancher utilisée par des stationnements en sous-sol ou en demi sous-sol.»

Version en vigueur depuis 2021 (modifications en bleu)

«Somme de la superficie totale de chacun des planchers d'un bâtiment, incluant la superficie de plancher d'un sous-sol mais excluant la superficie de plancher d'une cave. Pour des fins de calcul du rapport plancher / terrain, sont exclu du calcul les espaces utilisés à des fins mécaniques (local technique), les locaux d'entreposage en sous-sol et la superficie de plancher utilisée par des stationnements en sous-sol ou en demi sous-sol.»

«Rapport plancher/terrain (C.O.S.)

Quotient obtenu en divisant la superficie totale de plancher du bâtiment principal, à l'exception du sous-sol pour les habitations unifamiliales (h1), les duplex et triplex (h2), érigé sur un terrain par la superficie de ce terrain.»

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2022-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003214525 concernant le lot 6 070 681, situé au 17114, rue Guillaume (projetée) visant à permettre dans la zone H1-3-166, pour un bâtiment unifamilial contigu, un balcon en cour avant à moins de 2 m minimum de la ligne de terrain, un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum et une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum

CONTENU**CONTEXTE**

En 2017, le propriétaire de l'époque de la garderie situé au 17103, boulevard de Pierrefonds, a soumis par le biais de son arpenteur-géomètre, une demande afin de subdiviser le lot 1 349 305 en 4 lots. Un permis de lotissement a été émis le 14 septembre 2017 pour la création de 4 lots (6 070 080, 6 070 081, 6 070 082 et 6 070 083). Le lot 6 070 083 a été attribué à la garderie tandis que les 3 autres lots sont vacants.

Les lots ayant été vendus, le nouveau propriétaire désire construire des habitations unifamiliales contiguës. Afin de réaliser son projet, le requérant a déposer une demande de dérogation mineure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 9 novembre 2022
«Considérant les critères d'évaluation énoncés à l'article 14 du règlement CA29 0044 relatifs aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre un balcon en cour avant à moins de 2 m minimum de la ligne de terrain.

Recommandée à l'unanimité

ET

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser les dérogations mineures suivantes :

- Un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum;
- Une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum.

Puisque les membres du Comité sont d'avis que l'application des dispositions du règlement visé par la demande ne cause pas de préjudice sérieux au requérant ;

Refusée à l'unanimité.»

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003214525 est basée sur la construction d'une habitation unifamiliale contiguë de 2 étages sur le lot 6 070 081 du cadastre du Québec. Ladite demande vise à permettre :

- Un balcon en cour avant à moins de 2 m minimum de la ligne de terrain (article 138 11 du Règlement de zonage (CA29 0040));
- Un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum (grille des spécifications H1-3-166);
- Une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum (grille des spécifications H1-3-166).

Le requérant prétend que la définition de superficie totale de plancher a été modifiée par l'arrondissement afin d'y inclure les superficies des garages et sous-sol et que les grilles de spécifications n'ont pas été ajustées en conséquence. Cette affirmation n'est pas fondée. De plus, la superficie du sous-sol n'est pas incluse dans le calcul du rapport plancher/terrain (C.O.S.).

Superficie totale de plancher - Règlement de zonage (CA29 0040)

Version d'origine en 2010 (les mots en caractère gras seront modifiés en 2021)

«Somme de la superficie **brute** de chacun des planchers d'un bâtiment, incluant la superficie de plancher d'un sous-sol mais excluant la superficie de plancher d'une cave. Pour des fins de calcul d'une **densité minimale**, sont exclus du calcul les espaces utilisés à des fins mécaniques (local technique), les espaces d'entreposage en sous-sol et la superficie de plancher utilisée par des stationnements en sous-sol ou en demi sous-sol.»

Version en vigueur depuis 2021 (modifications en bleu)

«Somme de la superficie totale de chacun des planchers d'un bâtiment, incluant la superficie de plancher d'un sous-sol mais excluant la superficie de plancher d'une cave. Pour des fins de calcul du rapport plancher / terrain, sont exclu du calcul les espaces utilisés à des fins mécaniques (local technique), les locaux d'entreposage en sous-sol et la superficie de plancher utilisée par des stationnements en sous-sol ou en demi sous-sol.»

«Rapport plancher/terrain (C.O.S.)

Quotient obtenu en divisant la superficie totale de plancher du bâtiment principal, à l'exception du sous-sol pour les habitations unifamiliales (h1), les duplex et triplex (h2), érigé sur un terrain par la superficie de ce terrain.»

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures

ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2022-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études

techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1228707025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003214527 concernant le lot 6 070 680, situé au 17118, rue Guillaume (projetée) visant à permettre dans la zone H1-3-166, pour un bâtiment unifamilial contigu, un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum et une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum

CONTENU**CONTEXTE**

En 2017, le propriétaire de l'époque de la garderie situé au 17103, boulevard de Pierrefonds, a soumis par le biais de son arpenteur-géomètre, une demande afin de subdiviser le lot 1 349 305 en 4 lots. Un permis de lotissement a été émis le 14 septembre 2017 pour la création de 4 lots (6 070 080, 6 070 081, 6 070 082 et 6 070 083). Le lot 6 070 083 a été attribué à la garderie tandis que les 3 autres lots sont vacants.

Les lots ayant été vendus, le nouveau propriétaire désire construire des habitations unifamiliales contiguës. Afin de réaliser son projet, le requérant a déposer une demande de dérogation mineure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 9 novembre 2022
«Considérant les critères d'évaluation énoncés à l'article 14 du règlement CA29 0044 relatifs aux dérogations mineures ;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser les dérogations mineures suivantes :

- Un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum;
- Une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum.

Puisque les membres du Comité sont d'avis que l'application des dispositions du règlement visé par la demande ne cause pas de préjudice sérieux au requérant ;

Refusée à l'unanimité.»

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003214527 est basée sur la construction d'une habitation unifamiliale contiguë de 2 étages sur le lot 6 070 080 du cadastre du Québec.

Ladite demande vise à permettre :

- Un C.O.S. de 90 % au lieu du 45 % maximum (grille des spécifications H1-3-166);
- Une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum (grille des spécifications H1-3-166).

Le requérant prétend que la définition de superficie totale de plancher a été modifiée par l'arrondissement afin d'y inclure les superficies des garages et sous-sol et que les grilles de spécifications n'ont pas été ajustées en conséquence. Cette affirmation n'est pas fondée. De plus, la superficie du sous-sol n'est pas incluse dans le calcul du rapport plancher/terrain (C.O.S.).

Superficie totale de plancher - Règlement de zonage (CA29 0040)

Version d'origine en 2010 (les mots en caractère gras seront modifiés en 2021)

«Somme de la superficie **brute** de chacun des planchers d'un bâtiment, incluant la superficie de plancher d'un sous-sol mais excluant la superficie de plancher d'une cave. Pour des fins de calcul d'une **densité minimale**, sont exclus du calcul les espaces utilisés à des fins mécaniques (local technique), les espaces d'entreposage en sous-sol et la superficie de plancher utilisée par des stationnements en sous-sol ou en demi sous-sol.»

Version en vigueur depuis 2021 (modifications en bleu)

«Somme de la superficie totale de chacun des planchers d'un bâtiment, incluant la superficie de plancher d'un sous-sol mais excluant la superficie de plancher d'une cave. Pour des fins de calcul du rapport plancher / terrain, sont exclu du calcul les espaces utilisés à des fins mécaniques (local technique), les locaux d'entreposage en sous-sol et la superficie de plancher utilisée par des stationnements en sous-sol ou en demi sous-sol.»

«Rapport plancher/terrain (C.O.S.)

Quotient obtenu en divisant la superficie totale de plancher du bâtiment principal, à l'exception du sous-sol pour les habitations unifamiliales (h1), les duplex et triplex (h2), érigé sur un terrain par la superficie de ce terrain.»

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-16

Stephane QUESNEL
c/d urb.p permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1222640004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'implantation d'une antenne de télécommunication Vidéotron, d'une voûte d'équipements clôturée de même qu'un chemin d'accès, le tout d'une superficie au sol de 831 m ² , à même le périmètre du parc Victor-P.-Gray (zone P-7-444) situé au 84,18e avenue, sur le lot 1 389 582 du Cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'implantation d'une antenne de télécommunication Vidéotron, d'une voûte d'équipements clôturée de même qu'un chemin d'accès, le tout d'une superficie au sol de 831 m², à même le périmètre du parc Victor-P.-Gray (zone P-7-444) situé au 84,18e avenue, sur le lot 1 389 582 du Cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 12 octobre 2022**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter ce plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une antenne de communications et son bâtiment accessoire au parc Victor-P.-Gray.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Le projet est soumis aux lois du Parlement fédéral qui détient la compétence exclusive en la matière. Dans le cadre du processus prévu par Industrie Canada, le projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de la part de l'autorité responsable de l'utilisation du sol (notre service de l'aménagement urbain).

Voici la liste des équipements qui seront implantés sur le site :

- Une structure monopole métallique de couleur pâle mesurant approximativement 35 m de hauteur et ayant un diamètre d'environ 1,2 m
- Une voûte d'équipements mesurant 6 m² de superficie au sol.

Les murs sont revêtus d'un revêtement de maçonnerie de type Nova Brique couleur Gris nuancé modèle pierre.

La toiture sera revêtu d'une tôle ondulée en acier prépeinte modèle: #625-42A (Cal. 26) "RM LUSSIER" avec moulure faîtière No.: 112 couleur Gris pierre QU8305.

- Un enclos d'une superficie de 204 m² ceinturée d'une clôture en maille de chaîne d'une hauteur de 2 m. La structure monopole de 35 m de hauteur et la voûte d'équipements seront installés à l'intérieur de l'enclos.
- Une haie sur deux des côtés de l'enclos.
- Un chemin d'accès d'une superficie de 627 m².
- Une alimentation électrique souterraine.

JUSTIFICATION

Conformément à ses obligations, Vidéotron a d'abord recherché des structures existantes sur lesquelles ses équipements pourraient être relocalisés. Vidéotron n'a répertorié aucune tour de télécommunication appartenant à d'autres entreprises, ni aucun bâtiment suffisamment élevé pouvant accueillir les antennes Vidéotron sur leur toit, permettant d'offrir une couverture cellulaire identique ou meilleure à celle offerte par le biais du site existant, situé sur la tour d'eau de la rue Oakwood.

Les objectifs et critères d'intégration du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, article 38, quant à l'insertion du projet dans son milieu environnant ont été rencontrés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un loyer annuel sera facturé à la compagnie Vidéotron en vertu d'un règlement spécifique adopter pour l'occupation permanente du domaine public (voir sommaire 1222640005) .

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de construction d'une tour de communication.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'un règlement spécifique pour l'occupation permanente du domaine public : début 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marco PAPINEAU
cadre sur mandat(s)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-20

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1222640003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu du règlement sur les usages conditionnels numéro CA29 0043, un usage conditionnel « Tour de communication » visant l'implantation d'une antenne de télécommunication Vidéotron, d'une voûte d'équipements clôturée de même qu'un chemin d'accès, le tout d'une superficie au sol de 831 m ² , à même le périmètre du parc Victor-P.-Gray (zone P-7-444) situé au 84,18e avenue, sur le lot 1 389 582 du Cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser, en vertu du règlement sur les usages conditionnels numéro CA29 0043, un usage conditionnel « Tour de communication » visant l'implantation d'une antenne de télécommunication *Vidéotron* , d'une voûte d'équipements clôturée de même qu'un chemin d'accès, le tout d'une superficie au sol de 831 m², à même le périmètre du parc Victor-P.-Gray (zone P-7-444) situé au 84,18e avenue, sur le lot 1 389 582 du Cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - réunion en visioconférence du mercredi 12 octobre 2022

Considérant que toute demande d'usage conditionnel visant l'implantation d'une tour de communication est assujetti au Règlement CA29 0043 relatif aux usages conditionnels;

Considérant que le Comité est d'avis que les critères d'évaluation et les conditions applicables sont respectés;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel « Tour de communication » dans la zone « P-7-444 ».

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

L'objectif de couverture cellulaire visé par ce projet est de maintenir la qualité de la couverture actuelle tout en bonifiant la qualité de couverture présentement offerte aux usagers par l'accroissement du périmètre de desserte. La couverture projetée est d'un rayon de 2,5 km, approximativement délimité par le boulevard de Pierrefonds au nord, le boulevard

Gouin Ouest à l'est, le boulevard de Salaberry au sud et la rue Fredmir à l'ouest. Plus précisément, les usagers du secteur résidentiel de Roxboro situés du côté est du boulevard des Sources verront une grande amélioration de la qualité du signal. Conformément à ses obligations, la compagnie *Vidéotron* a recherché des emplacements sur lesquels ses équipements pourraient être localisés. La compagnie *Vidéotron* n'a répertoriée aucun bâtiment suffisamment élevé pouvant accueillir ses équipements.

Voici la liste des équipements qui seront implantés sur le site :

- Une structure monopole mesurant approximativement 35 m de hauteur et ayant un diamètre d'environ 1,2 m
- Une voûte d'équipements mesurant 6 m² de superficie au sol.
- Un enclos d'une superficie de 204 m² ceinturée d'une clôture en maille de chaîne d'une hauteur de 2 m. La structure monopole de 35 m de hauteur et la voûte d'équipements seront installés à l'intérieur de l'enclos.
- Une haie sur deux des côtés de l'enclos.
- Un chemin d'accès d'une superficie de 627 m².
- Une alimentation électrique souterraine.

JUSTIFICATION

Les critères d'évaluation applicables et les conditions à l'usage conditionnel « Tour de communications » sont listés à la section 5 du chapitre 3 du *Règlement sur les usages conditionnels* CA29 0043 :

1° L'installation d'une tour doit être nécessaire pour assurer la couverture de l'ensemble du territoire de l'arrondissement, un document préparé par un expert devra le démontrer;

Les cartes de propagation réalisées par l'ingénieur de la compagnie Vidéotron en radiofréquence ont démontré clairement les 3 situations suivantes :

- 1. Couverture actuelle (site du réservoir d'eau potable)*
- 2. Gain de couverture sur le territoire de l'arrondissement avec le site proposé*
- 3. Perte de couverture sur le territoire de l'arrondissement en cas de non relocalisation du site existant*

2° La tour doit viser prioritairement la desserte des résidents de l'arrondissement;

L'emplacement proposé permettra d'augmenter le niveau de desserte pour les résidents du secteur Roxboro

3° Si des mesures alternatives sont possibles, elles doivent être préférées à l'installation d'une nouvelle tour. Un rapport d'expert doit démontrer l'impossibilité d'utiliser les antennes existantes;

Conformément à ses obligations, Vidéotron a d'abord recherché des structures existantes sur lesquelles ses équipements pourraient être installés.

4° Les choix dans la localisation, les aménagements au sol, la couleur et la forme des bâtis de la tour doivent permettre d'en atténuer l'impact visuel;

L'emplacement identifié pour l'installation des équipements est attendant au

*salon funéraire et cimetière Rideau, et séparé de celui-ci par une large bande de verdure comportant des arbres matures de gros calibre.
La clôture ceinturant l'enclos ainsi que la voûte d'équipements seront visibles mais dissimulés par la plantation d'une haie et par leur localisation dans le coin sud-ouest du parc.*

5° L'équipement est localisé à un endroit qui ne masque pas une percée visuelle ou un paysage d'intérêt;

Les simulations visuelles permettent de confirmer le peu d'impact visuel sur l'entité paysagère du secteur.

6° L'équipement est localisé à un endroit qui est de moindre impact pour les milieux résidentiels et autre usages sensibles.

Tout en étant situé en proximité d'un secteur résidentiel, le site du parc Victor-P.-Gray est tout indiqué pour l'implantation d'une tour de communications puisque l'ensemble des équipements ne sera pas visible à partir du boulevard des Sources en raison de l'implantation sur l'extrémité sud-ouest du terrain, effacé à la vue directe des résidents de la 18e avenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un loyer annuel sera facturé à la compagnie *Vidéotron* en vertu d'un règlement spécifique adopter pour l'occupation permanente du domaine public (voir sommaire 1222640005) .

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'autorisation d'un usage conditionnel.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les résidents du secteur ont été informés à la fois par l'arrondissement et par la compagnie *Vidéotron* quant à la tenue de la séance publique du conseil portant sur le projet au cours de laquelle ils sont invités à venir s'exprimer.

L'avis public et l'affiche sur le site annonçant la période de questions lors de l'assemblée à laquelle une décision sera rendue pour le projet ont été complétés selon le délai prévu de 15 jours avant cette séance du conseil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement sur les usages conditionnels : 5 décembre 2022

Adoption du plan d'implantation et d'intégration architecturale : 5 décembre 2022
Adoption d'un règlement spécifique pour l'occupation permanente du domaine public : début 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'usage « Tour de télécommunication - codification d'usage # 471 » sera autorisé sur le site selon le règlement sur les usages conditionnels CA29 0043.

Également, le projet est assujéti à une approbation en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042 (voir sommaire # 1222640004).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marco PAPINEAU
cadre sur mandat(s)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-20

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1223050020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 3 novembre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 3 novembre 2022. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2022-11-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1229728006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 novembre 2022

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 novembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-16

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION Dossier # :1224991018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le plan local de développement social de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro 2023-2027.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, la Ville de Montréal adoptait la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles! » dans laquelle elle s'engageait à élaborer un premier plan d'action montréalais en développement social. Ce faisant, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro s'est mobilisé pour élaborer son premier Plan d'action en développement social 2023-2027. Soucieux de mettre en œuvre des stratégies d'actions adaptées aux préoccupations, besoins et aspirations des Pétrifontaines et Pétrifontains, ce Plan est le fruit d'un processus de co-construction et d'une étroite collaboration avec les citoyen.ne.s, les partenaires du milieu et le personnel de l'Arrondissement issus de toutes les directions. Ciblé comme *Territoire d'inclusion prioritaire* (TIP), l'Arrondissement a uni ses efforts avec le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) pour s'assurer de porter un regard spécifique sur l'inclusion des nouveaux arrivants.

La firme Dynamo a accompagné l'Arrondissement dans l'élaboration et la rédaction de ce plan en développement social. Son expertise a contribué à la réussite de la démarche.

Le présent dossier vise à adopter le plan d'action en développement social de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro 2023-2027 par les membres du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le plan d'action en développement social de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro 2023-2027 se déploie en 12 grandes priorités:

Priorité 1: Assurer un accès à une alimentation saine et diversifiée dans les quartiers.
Priorité 2: Favoriser une offre résidentielle diversifiée, de qualité, abordable et salubre répondant aux besoins des divers types de ménages.
Priorité 3: Promouvoir la mixité sociale et contribuer au vivre-ensemble.
Priorité 4:

Mieux rejoindre et accroître le soutien aux personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité.
Priorité 5: Contribuer à l'élargissement de l'offre de services aux nouveaux arrivants.
Priorité 6: Assurer l'accessibilité à une offre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et communautaires adaptée pour tous
Priorité 7: Stimuler et renforcer la participation citoyenne en prévoyant différents mécanismes de consultation publique et de démarches participatives.
Priorité 8: Soutenir et valoriser l'action citoyenne.
Priorité 9: Favoriser la mobilité active et collective.
Priorité 10: Soutenir le développement d'espaces verts et d'espaces publics qui sont accueillants et inclusifs, tout en assurant un accès équitable aux infrastructures et aux équipements collectifs.
Priorité 11: Reconnaître et valoriser la contribution des organismes communautaires qui répondent aux divers besoins sociaux de la population.
Priorité 12: Soutenir les réflexions collectives pouvant mener à des projets porteurs dans la communauté.

JUSTIFICATION

Le Plan d'action en développement social de Pierrefonds-Roxboro 2023-2027 renforce et bonifie les nombreuses réalisations de nos équipes au cours des dernières années. Ce Plan formalise l'engagement de Pierrefonds-Roxboro, dans ses champs de compétence et à consolider son action et son soutien pour favoriser la cohésion sociale et l'inclusion afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de toutes et tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Le plan répond aux orientations 1, 2 et 3 de Montréal 2030, soit:

1. Accélérer la transition écologique;
2. Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion;
3. Amplifier la démocratie et la participation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce plan, l'arrondissement souhaite mettre en place des milieux de vie accueillants, accessibles et inclusifs qui assurent l'épanouissement de toutes et de tous. À terme, les citoyennes et les citoyens pourront constater ces changements :

- Des aménagements urbains qui favorisent la mise en place de milieux de vie résilients, complets et inclusifs ;
- Une offre de services et d'activités adaptées et destinées à tout le monde, notamment les populations vulnérables;
- Des espaces de rencontre qui facilitent et favorisent la compréhension mutuelle;
- Un cadre de participation amélioré et accessible à tout le monde et qui permet de

s'engager dans la communauté ;

- Un soutien significatif, un dialogue continu et une collaboration active avec les organismes communautaires qui permettent de mieux soutenir la population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mise en ligne sur le site internet de l'arrondissement;

- Diffusion du plan d'action à l'interne et aux partenaires de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise ZAMPINI, 22 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2022-11-23